



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

**Comité permanent des ressources humaines, du
développement des compétences, du
développement social et de la condition des
personnes handicapées**

HUMA • NUMÉRO 016 • 1^{re} SESSION • 41^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 1^{er} décembre 2011

—
Président

M. Ed Komarnicki

Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées

Le jeudi 1^{er} décembre 2011

• (1530)

[Traduction]

Le président (M. Ed Komarnicki (Souris—Moose Mountain, PCC)): Étant donné que Rodger Cuzner est arrivé, nous pouvons maintenant commencer. Mais il aura un peu de temps pendant que je parle. Je veux simplement soulever deux questions avant de poursuivre.

Nous accueillerons le comité de la Chambre des représentants de la République d'Indonésie responsable des travaux législatifs sur les études postsecondaires. Ses membres aimeraient obtenir de l'information sur la corrélation entre la politique nationale sur les études postsecondaires et les processus d'assurance de la qualité des universités et des collèges au Canada. Ils veulent surtout nous rencontrer afin de discuter des questions relatives aux processus d'assurance de la qualité pour les études postsecondaires. Bien sûr, c'est plutôt un domaine de compétence provinciale, mais je suis certain qu'ils nous poseront aussi des questions sur autre chose.

La réunion se tiendra le jeudi 8 décembre, à 11 heures, au 7^e étage de cet édifice. Ce serait bien que vous participiez, si possible. Si vous ne le pouvez pas, ça va. Pour ma part, je serai là. Nous allons peut-être demander aux analystes et à la greffière d'être présents. La greffière vous remettra une invitation officielle. Je voulais simplement vous en informer.

S'il est prêt, le budget pour cette étude sera sans doute présenté à la séance de mardi ou de jeudi, la semaine prochaine.

C'étaient mes remarques préliminaires.

Notre étude porte sur le développement des compétences dans les collectivités rurales éloignées en période de restrictions budgétaires. Elle s'inspire en partie du rapport *Argumentation économique en faveur de l'investissement dans les collectivités éloignées du Canada*, produit par la Chambre de commerce du Canada.

Nous sommes heureux de recevoir aujourd'hui la directrice des Politiques et la directrice des Affaires parlementaires de la Chambre de commerce du Canada. Nous avons deux groupes de témoins. Vous avez de cinq à dix minutes pour présenter votre exposé, puis nous aurons des séries de questions de cinq minutes, en alternance entre les partis.

Vous pouvez commencer votre exposé.

Mme Susanna Cluff-Clyburne (directrice, Affaires parlementaires, Chambre de commerce du Canada): Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci aux députés de nous donner l'occasion de témoigner cet après-midi.

Je m'appelle Susanna Cluff-Clyburne, directrice, Affaires parlementaires, Chambre de commerce du Canada. J'ai produit un rapport

rendu public en septembre et intitulé *Argumentation économique en faveur de l'investissement dans les collectivités éloignées du Canada*.

Je suis accompagnée aujourd'hui de ma collègue, Anne Argyris, directrice, Politiques des PME, Compétences et Immigration, Chambre de commerce du Canada.

Dans un monde sans cesse plus assoiffé de ressources naturelles, le milieu des affaires, les gouvernements et les dirigeants communautaires au pays ont constamment à l'esprit le potentiel économique des collectivités éloignées du Canada.

Parmi les obstacles que doivent surmonter les collectivités éloignées pour atteindre leur potentiel économique, mentionnons la distance qui les sépare des marchés ainsi que le manque de main-d'oeuvre qualifiée et d'infrastructure, qui sont essentielles à l'exploitation commerciale. Le fait que l'on considère les fonds publics qui sont consacrés aux collectivités éloignées comme des subventions plutôt que des investissements constitue une autre barrière.

Bien que les gouvernements doivent toujours être prêts à intervenir lorsqu'il est question du développement des collectivités éloignées, l'examen des défis et des occasions des collectivités éloignées sous l'angle des affaires peut modifier la perception qu'il s'agit de subventions. Ainsi, la situation économique de bon nombre de ces collectivités pourra se comparer à celle du reste du pays.

C'est pourquoi GE Canada et la Chambre de commerce du Canada ont décidé de collaborer pour connaître l'avis des entreprises sur ce qu'il faut pour attirer davantage d'investissement durable du secteur privé dans les collectivités éloignées.

Au cours de la première moitié de 2011, GE Canada a organisé de longues consultations et des tables rondes avec les gens d'affaires et les dirigeants de 11 communautés partout au Canada. Un sondage sur Internet a aussi été mené. En tout, environ 500 intéressés ont été entendus. Pendant ce temps, la Chambre de commerce a consulté les membres de notre réseau de chambres de commerce locales et les entreprises dans les secteurs des services financiers, de l'énergie, des mines et de la construction. Nous avons également discuté avec d'autres parties prenantes, comme les gestionnaires de l'infrastructure dans les collectivités éloignées et les représentants de ces collectivités durant la planification, la construction et l'exploitation de grands projets d'infrastructure.

On nous a dit que, lorsqu'une entreprise a déterminé qu'une communauté offrait un produit — ou un groupe de produits — pour lequel il existe des débouchés, une de ses premières mesures consiste à établir si, oui ou non, la main-d'oeuvre qualifiée nécessaire est disponible dans la communauté ou s'il est possible de l'y attirer.

Presque tous les participants aux tables rondes de GE ont soulevé la question de l'éducation dans les collectivités éloignées. Bon nombre ont indiqué que le financement par habitant en éducation était un des facteurs qui expliquent les difficultés de telles régions. Le financement qui s'effectue en fonction du nombre de résidents désavantage une petite communauté. Afin d'offrir l'éducation qui permettra aux personnes d'acquérir les compétences que les employeurs recherchent et d'inciter les entreprises à investir, il est nécessaire d'explorer et de mettre en oeuvre de nouveaux modèles de financement.

La qualité de l'éducation et le taux de participation sont souvent liés à l'importance des problèmes sociaux d'une collectivité. Tabler sur l'éducation change tout dans une collectivité éloignée. De plus, les programmes provinciaux qui ciblent les régions urbaines peuvent ne pas convenir aux besoins des secteurs et des professions utiles aux collectivités éloignées. À cet égard, les participants estimaient qu'une collaboration plus étroite entre les gouvernements et les entreprises était un pas dans la bonne voie.

Ces discussions ont permis d'établir un dénominateur commun: la main-d'oeuvre forme une composante complexe et souvent coûteuse pour faire des affaires dans les collectivités éloignées. Bien des gens avec qui nous avons discuté ont suggéré que les politiques publiques d'éducation, de formation et de disponibilité de la main-d'oeuvre soient revues afin de mieux répondre aux besoins particuliers des collectivités éloignées.

Puisqu'un grand nombre de collectivités éloignées sont autochtones, le développement économique est freiné par l'incapacité du système d'éducation à faire en sorte que les jeunes Autochtones obtiennent leur diplôme d'études secondaires et qu'ils aient la possibilité d'entreprendre des études postsecondaires ou une formation professionnelle. Comme vous le savez tous, le diplôme d'études secondaires ou son équivalent est en général le minimum demandé par les employeurs.

Les raisons pour lesquelles les programmes d'éducation et de formation sont incapables de produire les résultats escomptés sont complexes. Le problème réside bien davantage dans le manque de concertation et de souplesse que dans le financement. Les programmes d'éducation et de formation correspondant aux objectifs provinciaux ou territoriaux — et, dans le cas des programmes autochtones, nationaux — peuvent ne pas disposer de la concertation ou de la souplesse nécessaire pour répondre aux besoins des résidents des collectivités éloignées et de leurs éventuels employeurs.

Dans certaines collectivités éloignées, il est parfois impossible d'offrir des programmes de formation sur place. Ainsi, le mentorat peut s'avérer la méthode la plus efficace pour transmettre les compétences nécessaires à un type d'emploi donné. Au sein des collectivités où l'on n'entrevoit pas de projet d'extraction ou de construction d'envergure, la formation professionnelle — possiblement offerte en ligne — pourrait convenir davantage, car elle peut servir dans des secteurs d'activité où la main-d'oeuvre peut travailler à distance, tels que la comptabilité, le graphisme et la conception Web.

● (1535)

Souvent, la seule option qui s'offre aux résidents des collectivités éloignées consiste à déménager — même temporairement — dans une ville afin d'obtenir un diplôme d'éducation supérieure ou de suivre un programme de formation. Il est nécessaire d'offrir un soutien à la transition efficace pour les gens qui quittent les collectivités éloignées afin d'entreprendre des études dans les centres urbains.

Les partenaires du secteur privé peuvent aider à former une main-d'oeuvre compétente. Comme c'est écrit dans le rapport de consultation de GE, les entreprises et les gouvernements doivent collaborer plus étroitement pour planifier l'infrastructure d'éducation et, peut-être, pour établir les modalités de financement.

Notre rapport fait état de certaines pratiques exemplaires employées conjointement avec succès par le gouvernement, le secteur des affaires et la communauté. Les entreprises peuvent jouer un rôle important dans la formation d'une main-d'oeuvre qualifiée dans les collectivités éloignées en consacrant le temps et les efforts nécessaires pour accomplir davantage que ce qu'elles sont tenues de faire en vertu des lois afin de consulter et de solliciter la participation des collectivités locales au cours des étapes de planification, de construction et d'exploitation des projets d'envergure. Souvent, le savoir tiré des collectivités locales permet de réaliser les projets plus rapidement et à un coût moindre. En outre, la participation des communautés au début d'un projet peut aussi donner le temps nécessaire pour utiliser le potentiel de la main-d'oeuvre locale.

Bien que les obstacles au plein développement économique des collectivités éloignées soient déconcertants, les possibilités — pour les collectivités et l'ensemble de la population canadienne — sont considérables. Le secteur privé peut jouer un rôle important afin de réaliser un rêve qui peut sembler hors de portée si le gouvernement doit tout faire seul.

Merci. Nous répondrons à vos questions avec plaisir.

● (1540)

Le président: Je crois comprendre que c'est la fin de votre exposé. Nous allons donc entamer les séries de questions de cinq minutes. Commençons par Mme Crowder.

Mme Jean Crowder (Nanaimo—Cowichan, NPD): Merci beaucoup de votre exposé et de votre excellent rapport.

Je veux discuter de deux ou trois choses. Il y a les subventions par rapport aux investissements. Je vais faire deux ou trois citations.

Je vais parler de la Colombie-Britannique, mais mes commentaires s'appliquent à toutes les communautés rurales et éloignées au Canada. Je n'ai pas les chiffres pour les autres communautés rurales et éloignées, mais j'ai deux documents sous la main, dont un article d'un professeur de l'Université du nord de la Colombie-Britannique. Il dit que, dans cette province, les communautés rurales et éloignées génèrent la majorité des exportations. Je me répète que les gens croient que les grandes villes sont les moteurs économiques d'une province, mais selon les chiffres de cet article, les communautés rurales et éloignées produisent la majorité des exportations en Colombie-Britannique, qui sont essentielles au succès passé, présent et à venir de la province.

Un autre document m'a rappelé deux choses. Jock Finlayson y cite un rapport sur l'apport des régions à l'assiette économique de la Colombie-Britannique, qui va sans doute continuer à dépendre des activités rurales et liées aux ressources, comme la foresterie, la pêche, l'agriculture, les mines et la production d'énergie. Il souligne que les grandes villes profitent du développement des communautés rurales et éloignées, parce que les sociétés qui exploitent les ressources achètent chaque année plusieurs milliards de dollars de produits aux fournisseurs du Grand Vancouver, comme les sociétés d'ingénieurs, d'avocats, de comptables, de services financiers, de publicité, de recrutement de cadres, etc.

Je me demande si, grâce à vos consultations et à vos discussions, vous pouvez donner davantage de chiffres sur l'apport économique des communautés rurales et éloignées aux grandes villes et à l'économie au Canada. J'aimerais également savoir pourquoi il importe d'examiner de près les recommandations de votre rapport, concernant les moteurs économiques.

Mme Susanna Cluff-Clyburne: Les rapports que vous citez confirment les échos qui nous sont parvenus des tables rondes menées par GE Canada et les résultats des contacts que j'ai établis pour la Chambre de commerce du Canada. Il était assez évident que le mieux-être collectif du pays dépend de notre capacité de nous représenter les communautés éloignées autrement que le font les Canadiens aujourd'hui.

Dans la première partie du rapport, une masse de données chiffre la contribution du secteur des ressources naturelles à l'économie du Canada. Je pourrais en extraire un certain nombre, mais ce ne serait probablement pas une utilisation efficace de notre temps à tous.

La meilleure raison pour laquelle il faut voir autrement les collectivités éloignées, c'est que les ressources naturelles pour lesquelles le monde entier fait la queue, à notre porte, pour y avoir accès, sont de plus en plus difficiles à extraire, ce qui fait prendre de plus en plus d'importance à ces collectivités. Il faut aller de plus en plus loin pour trouver ces ressources. C'est à peu de chose près notre point de vue.

Mme Jean Crowder: Est-ce que, d'après vous, il faut mettre en oeuvre en bloc les recommandations si utilement résumées dans la liste de la page 4 de couverture du rapport? Je sais que les étapes pourraient être étalées. Sinon, y a-t-il des priorités que vous aimeriez dégager de cette liste?

Mme Susanna Cluff-Clyburne: En quelques mots, les recommandations n'ont pas besoin d'être toutes mises en oeuvre en même temps.

Le principe de base du document est que le gouvernement doit s'occuper d'une partie de la recherche, de l'analyse et des communications autour des collectivités éloignées. Nous constatons que cela doit être un engagement à très long terme. Les recommandations du document sont des mesures à plus court terme,

qui, d'après nous, pourraient être appliquées par le gouvernement fédéral, isolément ou conjointement avec les provinces et les territoires et, bien sûr, avec les entreprises, vu que nous les représentons, pour résoudre certains de ces problèmes.

Je dirais que, de notre point de vue, s'il y avait des priorités, elles concerneraient plus probablement les compétences et la formation, qui, dans les collectivités éloignées, influent beaucoup sur un bon nombre d'autres problèmes sociaux.

● (1545)

Mme Jean Crowder: En ce qui concerne les compétences et la formation, bien sûr, votre rapport et d'autres ont également reconnu les défis que présentent l'éducation et la formation dans les collectivités rurales et éloignées. Vous avez notamment identifié un problème, les formules de financement par tête. Je sais que, dans les Premières nations, particulièrement les collectivités sur les réserves, cela présente un problème énorme, parce que, par habitant, elles sont insuffisamment financées par rapport aux écoles des provinces.

Un autre problème est la difficulté énorme que présente, pour beaucoup de ces collectivités, l'instruction après la 12^e année, pour accéder à l'éducation postsecondaire. Elles n'ont tout simplement pas l'infrastructure nécessaire pour l'éducation. Je sais que vous en avez parlé, mais, dans votre rapport, une grande partie de vos propos semblent s'appliquer après la 12^e année. Avez-vous des recommandations pour aider à la graduation des élèves de 12^e année, à part la résolution du problème du financement par tête?

Mme Susanna Cluff-Clyburne: Eh bien, c'est intéressant, car nous avons également présenté un mémoire au groupe d'experts sur l'éducation primaire et secondaire des Premières nations, et nous avons fait des recommandations à ce sujet. Bien sûr, l'une d'elles porte sur l'écart entre les fonds pour les élèves dans les réserves. Il y a différentes estimations: 2 000 \$ par élève et plus.

Si vous voulez bien m'excuser, je vais seulement me référer à mon mémoire, car je l'ai apporté.

Nous avons une autre recommandation pour encourager tous les élèves autochtones — pas nécessairement ceux qui vivent dans les réserves exclusivement — à voir l'éducation postsecondaire de façon positive. Dans bien des cas, ils appréhendent beaucoup de devoir quitter leur communauté et d'aller vivre dans un centre urbain. Donc, le gouvernement — qu'il s'agisse du fédéral, ou des provinces et des territoires — doit envisager notamment de travailler en partenariat avec les établissements postsecondaires. On pourrait amener les finissants du secondaire éventuels dans des centres urbains, où ils resteraient temporairement pendant deux ou trois semaines, afin qu'ils puissent se faire une idée, car comme vous le savez probablement tous, dans bien des cas, les gens ne peuvent pas s'adapter à la vie urbaine.

Nous étions également d'avis qu'un partenariat est nécessaire — et nous proposons que le gouvernement fédéral prenne les devants à cet égard —, c'est-à-dire réunir des gens du domaine de l'éducation, de la maternelle au 5^e secondaire, qu'il s'agisse d'Autochtones ou de non-Autochtones. Les gens qui ont de l'expérience dans l'éducation primaire et postsecondaire dans les collectivités éloignées pourraient parler de pratiques exemplaires et, je l'espère, les diffuser partout au pays.

Le président: Je vous remercie. Nous passons à M. Shory.

M. Devinder Shory (Calgary-Nord-Est, PCC): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins de leur présence. De plus, je vous remercie énormément de votre rapport et du temps que la Chambre de commerce a consacré à sa préparation. Il vaut la peine de le lire. J'ai eu l'occasion de le feuilleter une fois, mais j'ai choisi des éléments qui sont très intéressants et utiles.

Par exemple, vous êtes d'avis que les programmes fédéraux doivent être souples. Ensuite, vous avez parlé d'encourager les investissements privés. De plus, il est question de partenariats public-privé, ce qui était très important et intéressant.

Je suis sûr que vous savez que le ministre Lebel a annoncé hier qu'il lançait un programme pour un processus officiel de mobilisation qui réunira le gouvernement du Canada, les provinces, les territoires, la Fédération canadienne des municipalités et d'autres intervenants en vue d'élaborer un nouveau plan à long terme pour les infrastructures publiques.

Nous savons tous que nous sommes dans une période de restrictions budgétaires, et j'ai choisi ces mesures parce qu'elles seront très utiles — à mon avis, du moins. J'aimerais que vous nous donniez votre point de vue sur toutes les mesures que le ministre est en train de prendre. Selon vos recommandations, en quoi ces mesures seront-elles avantageuses pour nous à long terme?

• (1550)

Mme Susanna Cluff-Clyburne: Excusez-moi, de quelles mesures s'agit-il?

M. Devinder Shory: En quoi seront-elles avantageuses pour nous à long terme?

Mme Susanna Cluff-Clyburne: Parlez-vous des recommandations qui figurent dans notre rapport?

M. Devinder Shory: Oui, et de celles du ministre.

Mme Susanna Cluff-Clyburne: Je sais que l'annonce a eu lieu, mais je n'en connais pas les détails. Je suis désolée, mais je ne peux donc pas donner mon point de vue à ce sujet.

Le président: Je pense que comme M. Shory a ciblé environ trois éléments qui l'intéressent, ce serait bien si vous pouviez intervenir là-dessus et sur toute autre question qui y est liée.

Mme Susanna Cluff-Clyburne: Certainement.

Nous attachons beaucoup d'importance à l'idée de partenariats public-privé dans la mise en place d'infrastructures, et nous appuierions fortement ce qu'a annoncé le ministre hier dans la mesure où c'est l'un des éléments. Nous avons déjà dit que nous croyons — et c'est l'un des thèmes clés de notre rapport — que le secteur privé peut souvent apporter des mesures efficaces et des idées différentes pour la mise en place d'infrastructures, notamment pour ce qui est des compétences et de la formation, que le gouvernement peut avoir un peu plus de difficultés à mettre en oeuvre rapidement.

M. Devinder Shory: Pouvez-vous donner des exemples précis qui nous aideraient à comprendre de quoi il s'agit exactement?

Mme Susanna Cluff-Clyburne: Lorsque nous avons écrit le rapport, nous étions très conscients du fait que nous sommes dans une situation où l'on vise la réduction du déficit, et nous avons donc tenté de recommander des mesures peu coûteuses ou qui ne coûtent relativement rien. Cependant, il contient une partie consacrée aux partenariats. Nous donnons un merveilleux exemple, celui de la Baffin Fisheries Coalition, à qui l'on a alloué un quota supplémentaire sur l'île de Baffin il y a environ 10 ou 11 ans. Il n'y avait pas d'infrastructures, comme des bateaux de pêche ou des quais, pour répondre aux besoins croissants de la pêche. Jerry Ward, l'homme à la tête de la coalition, a pu trouver d'autres infrastructures à Terre-Neuve, où il y avait relativement peu de poissons. Ils ont conjugué leurs efforts et ont très bien réussi, tant pour ce qui est des infrastructures que des compétences et de la formation qui ont découlé de la production de richesses résultant de ce partenariat.

Voilà un exemple.

M. Devinder Shory: Vous avez également parlé d'alléger les formalités administratives, ce que je trouve intéressant, et vous avez fait une recommandation à cet égard.

Mme Susanna Cluff-Clyburne: Oui, en effet.

M. Devinder Shory: Je veux étudier un peu la question. Lorsque vous parlez d'alléger les formalités administratives, est-ce qu'il s'agit de n'avoir qu'un bureau pour tous les niveaux? Que voulez-vous dire?

Mme Susanna Cluff-Clyburne: Je demanderais peut-être à Anne de répondre, car elle a rédigé notre mémoire pour la Commission sur la réduction de la paperasse.

Mme Anne Argyris (directrice, Politiques des PME, Chambre de commerce du Canada): Nous faisons pression en faveur de l'élimination des formalités administratives, pas uniquement dans le cadre du rapport que Susanna a rédigé, mais aussi dans un certain nombre de domaines. Nous avons soumis un mémoire à la Commission sur la réduction de la paperasse, et nous avons parlé de divers domaines où il existe des formalités administratives, notamment celui de l'immigration. Les entreprises ont des problèmes lorsqu'elles tentent d'embaucher des travailleurs étrangers pour pourvoir leurs postes; c'est un processus très long et complexe.

Nous avons parlé de l'allègement des formalités administratives dans la fiscalité, qui est également très complexe pour les entreprises. Nous avons examiné la question du point de vue des petites entreprises, car ce sont elles en grande partie qui sont membres de notre réseau, et elles consacrent beaucoup de temps et de ressources à tenter de remplir les formalités administratives, de s'y conformer et de les comprendre.

Il y a également les formalités administratives dans des domaines comme les changements climatiques et les études d'impact sur l'environnement, et de la façon dont elles se basent sur un certain nombre de règlements dans chaque province. Si une entreprise mène des activités dans plus d'une province, cela devient très difficile et il devient très compliqué de s'y conformer.

Nous avons parlé des formalités administratives dans le tourisme, car nous avons de la difficulté à attirer des touristes au Canada. Le nombre de touristes a diminué de façon spectaculaire au fil des ans. Même si le Canada a beaucoup à offrir en matière de tourisme, nous perdons du terrain en raison de la taxation et de nos coûts très élevés.

Il y avait un certain nombre d'autres domaines. Je ne sais pas si vous aimeriez que j'en parle, mais je pense que je vous ai donné un bon aperçu.

• (1555)

Le président: Vous en avez énuméré plusieurs. Merci.

Merci beaucoup, monsieur Shory.

Je cède maintenant la parole à Mme Perreault.

[Français]

Mme Manon Perreault (Montcalm, NPD): Bonjour. Je tiens à vous remercier d'être parmi nous cet après-midi.

Dans votre rapport, il est question des défis qui doivent être relevés. Vous indiquez qu'il est plus difficile de créer des occasions d'affaires durables dans les collectivités éloignées.

J'ai trouvé votre rapport très intéressant, mais j'ai remarqué qu'on parlait très peu de la situation des femmes en région éloignée. En fait, c'est là qu'on trouve souvent le plus d'hommes travaillant dans des métiers de l'industrie, de la construction et de la foresterie.

Pouvez-vous me dire si, lors de vos recherches, vous avez cerné certains enjeux par rapport à l'employabilité et le développement des compétences des femmes en région éloignée?

[Traduction]

Mme Susanna Cluff-Clyburne: Pour répondre à votre première question, il était probablement question des plus éloignées des régions éloignées, où il y a possiblement peu d'activité agricole. L'exception, c'est l'exemple que nous avons donné, c'est-à-dire Swan Valley au Manitoba, qui a perdu deux occasions d'emploi importantes en raison du manque d'infrastructure ferroviaire. L'une d'entre elles était liée à l'industrie de la trituration du canola.

Pour ce qui est des femmes, encore au Nunavut, nous avons un merveilleux exemple de femmes qui se sont rassemblées pour mettre au point des pratiques exemplaires et créer des outils pour les femmes qui veulent établir leur propre petite ou moyenne entreprise. À notre avis, elles proposaient quelque chose que le gouvernement pourrait examiner comme modèle afin de créer un ensemble d'outils en ligne pour les entrepreneurs des collectivités éloignées, qui peuvent avoir des problèmes liés au financement, à la littéracie financière, au marketing, etc. C'est le seul exemple précis que nous avons en ce qui concerne les femmes.

[Français]

Mme Manon Perreault: Selon vous, le gouvernement fédéral pourrait-il faire quelque chose pour améliorer l'accès au programme de développement des compétences pour les femmes dans les régions éloignées?

[Traduction]

Mme Susanna Cluff-Clyburne: Encore une fois, mis à part l'exemple que j'ai donné, nous avons fait des recommandations générales qui s'appliquaient tant aux hommes qu'aux femmes.

[Français]

Mme Manon Perreault: S'il me reste du temps de parole, je vais le partager.

[Traduction]

Mme Carol Hughes (Algoma—Manitoulin—Kapuskasing, NPD): Je vous remercie de votre présence.

C'est un excellent rapport. Vous avez vraiment mis l'accent sur un élément que le NPD défend depuis un bon moment déjà: accroître le financement pour l'éducation des Premières nations.

Vous avez parlé du développement du Nord, qui en est à ses débuts. Les entreprises doivent chercher des possibilités plus au nord. La population autochtone augmente. C'est la population qui connaît la croissance la plus rapide au Canada, et il nous faut nous assurer de travailler de concert avec elle. Je pense que les Autochtones sont capables de combler le grand vide en ce qui concerne les compétences dont nous avons besoin en ce moment.

Je me demande seulement si, lorsque vous rédigez le rapport — ou un autre rapport —, vous avez réfléchi à des lignes directrices pour des partenariats avec les Premières nations et à leur rôle important pour faire en sorte que les Premières nations puissent avoir leur part du gâteau comme les autres. Je pose la question parce qu'il ne s'agit pas seulement des compétences et de la formation, mais aussi des infrastructures qu'il est nécessaire de mettre en place pour attirer les entreprises là-bas. S'il n'y a pas d'endroit où habiter, où magasiner... Nous n'avons qu'à regarder ce qui se passe à Attawapiskat. Même si l'entente conclue avec De Beers était avantageuse jusqu'à un certain point, les Premières nations n'ont pas obtenu le meilleur arrangement possible. Je me demande seulement si vous avez réfléchi à cela et à la formation qui pourrait être offerte en ce qui concerne ces entreprises.

• (1600)

Mme Susanna Cluff-Clyburne: En fait, j'ai rédigé un document à la fin de l'année dernière sur les mesures que nous croyions que le gouvernement fédéral pouvait prendre pour améliorer les relations entre le secteur privé et les entreprises autochtones.

Mme Carol Hughes: Pourriez-vous nous en envoyer un exemplaire?

Mme Susanna Cluff-Clyburne: J'en serais ravie.

Mme Carol Hughes: Est-il rédigé dans les deux langues?

Mme Susanna Cluff-Clyburne: Oui. Je vais donc vous le faire parvenir.

Mme Carol Hughes: Parfait.

Pourriez-vous également nous faire parvenir l'autre rapport dont vous avez parlé à Jean tout à l'heure?

Mme Susanna Cluff-Clyburne: Parlez-vous du mémoire que nous avons soumis aux Premières nations?

Oui, bien sûr. Je serai heureuse de le faire.

Donc — pour en revenir au financement pour l'éducation des Premières nations —, nous examinons une résolution de politique que le milieu des affaires au Canada appuie. Elle est appuyée par les 400 et aussi par des chambres de commerce locales qui sont membres de la Chambre de commerce du Canada. Il est de plus en plus évident que le potentiel de la main-d'oeuvre autochtone devient extrêmement important. L'immigration est très importante, mais nous avons cette jeune main-d'oeuvre qui connaît une croissance extrêmement rapide. Je crois qu'on s'attend à ce que 400 000 membres des peuples autochtones entreront dans la population active au cours des 8 ou 10 années à venir, et nous avons donc aussi de grandes possibilités de développer des compétences à l'échelle locale.

Mme Carol Hughes: Je veux seulement ajouter quelque chose. Selon ce que vous venez de dire, il est essentiel que le gouvernement fasse en sorte que la question de ses relations avec les Premières nations soit réglée le plus vite possible.

Mme Susanna Cluff-Clyburne: Je ne ferai pas de commentaires à ce sujet. Nous avons...

Le président: C'est juste. Ce serait difficile pour vous d'en faire.

Votre temps est écoulé. Si vous avez une dernière observation à faire...

Mme Carol Hughes: Je suis désolée. Je ne me suis peut-être pas exprimée convenablement.

Le président: ..., c'est bien, et nous céderons la parole à M. Gill.

Mme Susanna Cluff-Clyburne: Non, j'ai dit tout ce que j'avais à dire. Merci.

Le président: D'accord, merci.

Monsieur Gill.

M. Parm Gill (Brampton—Springdale, PCC): Merci, monsieur le président.

Je veux remercier les témoins de leur présence aujourd'hui et des renseignements utiles qu'elles nous donnent.

Je me demande si vous avez des exemples de réussite à nous donner qui, à votre avis, constitueraient de bons modèles de partenariats entre les organismes gouvernementaux et le secteur privé pour le développement des collectivités rurales éloignées.

Mme Susanna Cluff-Clyburne: Oui, j'en serai ravie. En fait, nous donnons des exemples dans le rapport. C'est avec plaisir que je vais vous en donner quelques-uns. Encore une fois, la plupart concernent les territoires du Nord. Au cours des prochaines années, nous entreprendrons une étude qui portera sur les trois territoires.

Il y a un organisme, la Yukon Mining Training Association, qui a eu recours au PCEA de RHDCC et qui a fait participer des Premières nations et des employeurs. Encore une fois, ils se penchent non seulement sur les Premières nations, mais également sur tous les Yukonnais, et ils travaillent conjointement au développement des compétences pour l'industrie extractive au Yukon. Ils ont eu de très bons résultats.

Au Nunavut, nous avons également l'exemple de la mine Agnico-Eagle. Encore une fois, dans cette région, la Kivalliq Mine Training Society reçoit de l'aide de RHDCC. Le gouvernement du Nunavut, Agnico-Eagle et le Nunavut Arctic College jouent un rôle.

Beaucoup de choses ont bien fonctionné dans les écoles secondaires; il y a un programme de formation à l'école secondaire locale. Environ 70 personnes ont profité de ce partenariat et travaillent à la mine Agnico-Eagle de Baker Lake.

M. Parm Gill: Pourriez-vous nous donner des éléments clés de certains de ces programmes?

Mme Susanna Cluff-Clyburne: Je suis désolée: des éléments clés de ces programmes...?

M. Parm Gill: Oui, les éléments qui ont bien fonctionné — les recommandations contenues dans votre rapport.

Mme Susanna Cluff-Clyburne: Je ne comprends peut-être pas votre question. Je n'ai pas joué un rôle direct dans les programmes. Je les connais. Des entreprises au Yukon et au Nunavut nous en ont parlé. Si vous voulez d'autres renseignements, je serai ravie de vous aider.

• (1605)

M. Parm Gill: D'accord. Je me demande également si vous pouvez nous suggérer d'autres mesures non financières qui, selon vous, inciteraient le secteur privé à participer au développement des collectivités rurales ou éloignées.

Mme Susanna Cluff-Clyburne: Eh bien, comme nous le suggérons dans le document, je pense qu'il serait bon d'établir des partenariats, qu'il s'agisse de partenariats publics-privés ou d'une tribune d'un genre ou d'un autre organisée par le gouvernement qui permettrait aux gens qui ont des besoins en matière d'infrastructure et à ceux qui possèdent peut-être des infrastructures de surplus dont ils n'ont pas besoin de se réunir... C'est l'une des solutions suggérées dans le rapport. Nous croyons que les coûts que le gouvernement devrait assumer pour mettre en oeuvre cette solution seraient relativement faibles ou nuls, mais que cette solution pourrait permettre aux gens de faire ce que la Baffin Fisheries Coalition a fait sur l'île de Baffin.

M. Parm Gill: Le gouvernement fédéral offre-t-il des programmes qui pourraient être restructurés de manière à accroître leur efficacité, sans pour autant augmenter leur budget?

Mme Susanna Cluff-Clyburne: Je n'ai rien de précis à signaler à ce sujet. Il existe certainement des programmes — et je parle surtout des programmes de RHDCC qui sont axés sur la formation des Autochtones et le développement de leurs compétences —, mais nous croyons qu'il est nécessaire que les entreprises s'impliquent davantage dans ce processus. L'un des programmes — je crois qu'il s'agit de la SFCEA — touchera à sa fin l'an prochain. Je suppose que nous encourageons le gouvernement à examiner certains de ces programmes et à envisager la façon dont les entreprises pourraient les aider davantage à accroître leur efficacité.

M. Parm Gill: Y a-t-il des programmes fédéraux qui vous semblent particulièrement utiles?

Mme Susanna Cluff-Clyburne: Encore une fois, nous avons mentionné l'appui que, dans le cadre du PCEA, RHDCC a apporté à ces partenariats entre des collectivités privées et le gouvernement — à la Yukon Mining Training Association, par exemple. En fait, pour en revenir à la Baffin Fisheries Coalition, je peux vous citer un exemple qui remonte à quelques années. En l'occurrence, le ministère des Pêches et des Océans n'a pas été en mesure de leur accorder du financement, mais il leur a fourni des cartes.

Le président: Merci.

Nous allons maintenant passer à M. Cuzner.

M. Rodger Cuzner (Cape Breton—Canso, Lib.): Je vous remercie beaucoup de votre présence aujourd'hui.

Je tiens à vous féliciter, car je suis au courant de la réussite du projet mis en oeuvre à l'île de Baffin. La façon dont ce projet a évolué était géniale. La pêche commerciale ne disposait pas vraiment de ressources humaines, ou celles-ci étaient extrêmement limitées — tout comme les bateaux et l'ensemble du matériel.

Je pense qu'il y a une chose qu'ils ont très bien réussie. Peut-être que cet aspect ressortira au cours de l'étude mais, si nous voulons que de la formation en cours d'emploi ou de l'encadrement soit offert — deux éléments dont vous avez signalé l'importance — et que le plan d'activités prévoit la mise sur pied d'un partenariat public-privé, il faut tenir compte du matériel usagé. Si, dans le cadre de bon nombre de projets fédéraux, il est nécessaire d'acheter du matériel particulier, on exige que ce matériel soit neuf. Mais, à mon avis, l'une des réussites du programme de l'île de Baffin, que vous connaissez, est d'avoir eu recours à du matériel usagé dans la plupart des cas, n'est-ce pas?

Mme Susanna Cluff-Clyburne: Oui. Ils ont commencé par utiliser le matériel des pêcheurs de Terre-Neuve, puis ils ont acheté deux chalutiers-usines réfrigérés. L'un d'eux leur appartient entièrement, et je crois qu'ils possèdent la majorité des parts de l'autre — alors, oui, vous avez absolument raison.

De plus, lorsque le gouvernement investit dans l'infrastructure du Nunavut — et l'exemple du port militaire de haute mer de Nanisivik a été mentionné —, il devrait également envisager des applications commerciales. Ainsi, on tiendrait compte de celles-ci. Cette mesure pourrait n'occasionner aucun coût.

M. Rodger Cuzner: Vous avez absolument raison; il devrait le faire. Je pense qu'il est également essentiel de tenir compte du matériel et des biens usagés et de s'assurer qu'en tant que composantes d'une application commerciale, ils peuvent faire l'objet d'un soutien financier.

Il y a deux ou trois autres facettes de l'étude qui sont dignes d'intérêt. Avant de nous préoccuper des études postsecondaires, il est essentiel que nous améliorions les résultats des services d'enseignement secondaire. Nous sommes tous parfaitement conscients de l'écart qui existe entre le financement scolaire des collectivités des Premières nations et celui des collectivités non autochtones.

Croyez-vous qu'il est essentiel de réduire cet écart pour vraiment réussir dans ce domaine?

•(1610)

Mme Susanna Cluff-Clyburne: Oui, je le crois, bien que nous ne vous recommandions pas d'effectuer des dépenses supplémentaires — soyons clairs à cet égard. La Chambre de commerce du Canada a déclaré publiquement à plusieurs reprises qu'elle soutenait l'élimination du déficit. Par conséquent, je suppose que nous proposons que la formule de financement soit réexaminée.

M. Rodger Cuzner: Vous voulez dire le déficit budgétaire?

Mme Susanna Cluff-Clyburne: Pardon?

M. Rodger Cuzner: Vous envisagez l'élimination du déficit budgétaire?

Mme Susanna Cluff-Clyburne: C'est exact.

M. Rodger Cuzner: Vous ne voulez pas nécessairement parler du déficit humain en éducation?

Mme Susanna Cluff-Clyburne: Ce déficit importe également.

Je suggère qu'on réexamine la formule de financement afin d'éliminer l'écart de financement qui touche les écoles des Premières nations.

M. Rodger Cuzner: Je suppose que j'aurais dû poser la question aux témoins qui ont donné des exposés mardi, mais avez-vous une vue d'ensemble de la situation en matière d'accès à une connexion Internet à large bande dans les collectivités rurales et éloignées? Sommes-nous près d'avoir résolu le problème?

Mme Susanna Cluff-Clyburne: Cela dépend de l'endroit où vous vous trouvez.

Je ne pourrais pas vous citer de chiffres exacts. Encore une fois, cela varie en fonction des personnes auxquelles vous vous adressez. Si vous parlez aux gens du Nunavut, vous constaterez qu'ils sont préoccupés par la technologie employée.

Nous parlons de l'accès à une connexion Internet à large bande et de l'importance de cet élément des infrastructures essentielles tant pour attirer des entreprises dans les collectivités éloignées que pour faciliter l'enseignement — parce que, lorsque l'on vit dans un milieu urbain ou même dans un milieu non urbain, on tient pour acquis

qu'on aura accès à une connexion Internet à large bande. Cet accès est également important d'un point de vue social, car il permet aux gens des collectivités éloignées d'entrer en contact avec d'autres personnes et de se sentir reliés au reste du monde. Ainsi, ils participent à la culture; ils savent ce qui se passe, et ils y prennent part.

Dans le document, nous avons proposé que le gouvernement envisage peut-être de revoir certaines de ses stratégies d'approvisionnement en autorisant d'autres entreprises à présenter des soumissions pour les mêmes composantes de la prestation des services à large bande, d'utiliser d'autres technologies, de continuer à jouer un rôle de principal utilisateur des services à large bande — ce qu'il a été jusqu'à maintenant — et de pendre d'autres mesures de ce genre pour stimuler leur utilisation.

M. Rodger Cuzner: Je vais vous poser une dernière question.

Au fur et à mesure que notre étude avance, si nous voulons que nos investissements dans les perspectives canadiennes de formation soient plus fructueux, quels seraient les éléments clés dont vous feriez état?

Mme Susanna Cluff-Clyburne: Si nous parlons précisément de l'éducation et de la formation, je pense que, lorsque nous examinons les besoins des collectivités éloignées, nous devrions être un peu plus sélectifs. Certains entrepreneurs nous ont dit qu'on avait tendance à vouloir expédier tous les gens dans le Sud du Canada pour leur faire suivre des cours de formation relative à l'équipement lourd et qu'à leur retour dans leur collectivité, ils découvriraient qu'il n'y aurait jamais d'exploitation minière ou quoi que ce soit d'autre. Ces malentendus créent des frustrations. Par conséquent, la formation qui est mise en valeur dans certaines communautés devrait mettre l'accent sur les réalités de collectivité en question.

M. Rodger Cuzner: C'est le problème de l'oeuf et de la poule. Ils ont besoin de personnel, mais...

Mme Susanna Cluff-Clyburne: Tout à fait. Par conséquent, ce serait le premier élément clé.

Deuxièmement, il faudrait envisager d'autres façons de développer les compétences et de donner de la formation, sans nécessairement offrir des cours sur place ou déplacer les gens hors de leur collectivité. Il faudrait plutôt songer à recourir à la technologie.

Je pense que le troisième élément concerne les questions accessoires d'ordre social qui expliquent pourquoi les gens ne terminent pas leurs études secondaires et qui vont des problèmes de santé au logement. Comme vous le savez, si vous vivez dans une maison bondée, il vous sera impossible d'étudier, et votre taux de réussite ne sera pas très élevé.

Je dirais que ce sont les trois principaux éléments.

Le président: Merci.

J'ai remarqué que, dans vos recommandations, vous parliez beaucoup d'offrir des outils à l'intention des entreprises et des intervenants canadiens. Je sais que M. Cuzner a mentionné l'accès à une connexion Internet à large bande et l'assurance de sa disponibilité, et vous parliez de guichet unique où les entreprises peuvent obtenir des renseignements sur la réglementation. Puis, vous parliez longuement de la façon dont cette connaissance de la réglementation pourrait être améliorée en mettant les entreprises en contact afin qu'elles soient en mesure d'apprendre les pratiques exemplaires des autres entreprises. Pouvez-vous formuler des observations à propos de ces questions?

• (1615)

Mme Susanna Cluff-Clyburne: Bien sûr. Cette question a été abordée dans le cadre de quelques initiatives que la Chambre a entreprises pour réunir des entreprises non autochtones et des entreprises autochtones.

Encore une fois, nous estimons que le gouvernement pourrait intervenir, soit en demandant à la Direction générale de la petite entreprise d'Industrie Canada de créer des portails qui permettraient aux entreprises d'accéder aux trousseaux d'outils dont nous avons parlé — de faire des choses dans la même veine que celles qu'entreprend le groupe de femmes propriétaires de petites entreprises du Nunavut —, soit en présentant des gens du secteur privé aux jeunes des collectivités éloignées. Il ne faut pas nécessairement qu'ils se rencontrent face à face; de nombreuses technologies permettent aux gens de communiquer, à supposer qu'ils aient accès à une connexion Internet d'un genre ou d'un autre.

Nous pensons qu'il y a de nombreuses façons non seulement de créer ces outils, mais aussi de garantir la mise à jour de la trousse aux outils. Bien entendu, nous vous recommandons de demander au monde des affaires des suggestions quant à la nature des outils, car cela contribuera à les rendre adéquats, et quant à la façon de les faire connaître.

Le président: Merci.

Allez-y, monsieur Butt.

M. Brad Butt (Mississauga—Streetsville, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci, mesdames, de votre présence parmi nous aujourd'hui. Je vous en suis reconnaissant.

Je fais grand cas du travail que la Chambre accomplit et de l'aide qu'elle nous apporte. Je pense que, lorsque des organisations prennent l'initiative de mener une étude, d'interroger leurs membres — et dans le cas présent, leurs membres partout au pays — et de fournir au gouvernement de précieuses idées à prendre en considération, c'est toujours d'un grand secours.

Je crois que nous savons tous que nous éprouvons des difficultés dans ce domaine; cela ne fait aucun doute. Je ne peux pas dire que je suis un expert en matière de collectivités canadiennes éloignées, puisque je représente une banlieue à l'extérieur de Toronto, mais j'ai travaillé avec de nombreuses petites entreprises de ma circonscription, et je sais qu'elles éprouvent des difficultés même dans leur collectivité.

Lorsque nous parlons des collectivités éloignées et que j'examine la liste de recommandations, je ne suis toujours pas certain de cerner des mesures très précises que le gouvernement devrait prendre, outre la résolution du problème des Autochtones en matière d'éducation, que vous avez souligné — que je comprends et qui a été abordé par les autres membres. Mais je m'efforce toujours de trouver dans votre rapport les mesures qu'à votre avis, le gouvernement devrait prendre et qu'il ne prend pas en ce moment. Ou y a-t-il des choses que nous faisons, et que nous ne devrions pas faire, pour rendre plus attrayants les investissements dans des entreprises établies dans les collectivités éloignées des quatre coins du pays ainsi que l'exploitation de ces entreprises?

Pouvez-vous nommer une ou deux choses précises que nous faisons à tort dans un domaine où vous nous conseilleriez de vous laisser le champ libre, ou des mesures relevant des compétences fédérales que nous devrions absolument prendre pour faciliter la croissance économique et favoriser de nouveaux débouchés commerciaux dans ces collectivités éloignées?

Mme Susanna Cluff-Clyburne: Je n'ai vraiment rien de précis à dire à propos de ce que le gouvernement ne devrait pas faire. Mais en ce qui concerne les mesures que le gouvernement devrait prendre — et cela ne vous étonnera pas, compte tenu de notre clientèle —, nous estimons que les affaires devraient faire partie du dialogue, peut-être un peu plus qu'elles ne le font en ce moment, qu'il soit question de compétences, de formation ou d'investissements dans les infrastructures. Comme nous le disons, nous pensons que les affaires ont beaucoup à apporter en matière de réduction des coûts, de gains d'efficacité et d'autres avantages de ce genre.

Je pense que nous vous exhortons en ce moment — et encore une fois, ce n'est pas un comportement nouveau de la part de la chambre de commerce — à intégrer les affaires dans la conversation, car nous croyons avoir une contribution à apporter.

M. Brad Butt: Avez-vous examiné les obstacles et les difficultés? Encore une fois, la même question s'applique aux ordres de gouvernement provinciaux et territoriaux? Y a-t-il des obstacles qui empêchent les entrepreneurs d'obtenir de meilleurs résultats dans ces collectivités et qui sont peut-être créés par les gouvernements provinciaux ou territoriaux, et des domaines dans lesquels le gouvernement fédéral pourrait jouer un meilleur rôle de coordination?

Je vais vous donner un exemple. Un de mes amis possède une aciérie à Mississauga. En vertu de son certificat délivré par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail, il a exécuté les travaux de démolition de l'ancien Maple Leaf Gardens, avec l'aide de ses employés parfaitement formés. Cela ne posait pas de problème.

Son prochain contrat consistait à construire, pour le compte de Loblaw's, un entrepôt de 400 000 pieds carrés à Regina. Il s'est rendu là-bas avec son personnel. Il m'a dit qu'en raison des formalités administratives et des absurdités qu'il lui a fallu endurer — pour accomplir essentiellement le même travail qu'il avait exécuté en Ontario et qu'il s'efforçait maintenant d'accomplir à Regina —, son projet avait été retardé de plusieurs mois. Ces problèmes découlaient de tous les certificats et de tous les autres documents qu'il devait obtenir pour ses employés. Pourtant, ceux-ci possédaient toujours les mêmes compétences, et ils exécutaient à Regina le même genre de projet qu'ils avaient mis en oeuvre dans le centre-ville de Toronto.

Avez-vous examiné tout obstacle provincial qui pourrait persuader des entreprises, qui autrement investiraient dans ces collectivités, que le jeu n'en vaut pas la chandelle?

• (1620)

Mme Susanna Cluff-Clyburne: Peut-être devrions-nous avoir une discussion distincte sur les obstacles interprovinciaux au commerce, qui intéressent la Chambre de commerce du Canada depuis fort longtemps. Toutefois, notre rapport ne mettait pas l'accent sur cette question; il portait son attention sur le gouvernement fédéral. Mais je serais heureuse de vous faire parvenir quelques documents. Nous en avons beaucoup. C'est très frustrant.

M. Brad Butt: Je sais que nous n'allons pas résoudre ce problème aujourd'hui, mais croyez-vous que le gouvernement fédéral devrait s'efforcer de coordonner cette question? L'obstacle est-il suffisamment important?

Nous hésitons beaucoup à nous immiscer dans les affaires provinciales, à provoquer des querelles intestines et des choses de ce genre. Je n'ai vraiment aucun désir de faire cela mais, parfois... Par exemple, notre comité vient de terminer une étude sur la reconnaissance des titres de compétence étrangers. Nous avons constaté que le cadre pancanadien visant à encourager les provinces à reconnaître les titres de compétences dans bon nombre de disciplines différentes fonctionnait très bien. Le gouvernement fédéral a fait preuve de leadership à cet égard.

Je me demande si le gouvernement fédéral a un rôle à jouer dans le développement des compétences, la reconnaissance des titres, les certificats et d'autres choses de ce genre, afin que les entreprises puissent passer d'une province à l'autre ou d'un territoire à l'autre, pour investir dans ces collectivités, pour créer des emplois et pour exercer des activités rémunératrices.

Mme Susanna Cluff-Clyburne: En un mot, oui. La Chambre de commerce du Canada se penche sur cette question depuis plusieurs années. Beaucoup de progrès ont été accomplis, mais il reste du travail à faire.

Le président: Je ne sais pas si Regina était un bon exemple. Nous allons devoir vérifier cela. L'histoire ne doit pas s'arrêter là.

Cela dit, c'est au tour de Mme Crowder.

Mme Jean Crowder: Avant de poser une question, je veux simplement faire un bref commentaire au sujet de la large bande.

Ma circonscription de Nanaimo—Cowichan n'est pas considérée comme rurale et éloignée, mais il y a pourtant un grand nombre de personnes qui n'ont pas un accès Internet haute vitesse. Dans certains cas, le service s'arrête à 100 pieds de leur propriété, mais les coûts du branchement sont beaucoup trop élevés. Il y a des entreprises à domicile qui fonctionnent avec un accès par ligne commutée. C'est scandaleux.

Vous avez parlé d'établir des partenariats. D'après votre expérience, ou d'après les commentaires que vous avez reçus de la part des entreprises qui établissent des partenariats, j'aimerais savoir si les périodes, peu importe leur durée, pendant lesquelles le gouvernement accordait une aide étaient suffisamment longues pour que des partenariats soient établis et donnent des résultats.

Mme Susanna Cluff-Clyburne: Je ne veux pas toujours revenir sur le même sujet, mais si nous reprenons l'exemple de l'île de Baffin, je crois que la réponse est oui. Même si le gouvernement n'avait pas nécessairement d'argent à offrir, il a certainement fourni un appui non financier qui s'est avéré très utile pour cette initiative.

Mme Jean Crowder: Selon d'autres études que j'ai consultées, l'une des principales difficultés liées depuis toujours au développement économique des collectivités, c'est que la période prévue n'est pas suffisamment longue. Parfois, en particulier dans les collectivités rurales et éloignées, il faut un peu plus de temps pour faire les choses. Parfois, il s'agit simplement d'avoir accès aux biens et aux services. Les délais ne sont souvent pas assez longs pour que le projet réussisse. J'ignore si on vous en a déjà parlé.

Mme Susanna Cluff-Clyburne: Non.

Mme Jean Crowder: J'ai une brève question à vous poser au sujet de la valeur ajoutée. J'ai consulté les données dans votre rapport. Elles indiquent notamment que les marchandises représentent le tiers des exportations canadiennes, et cela inclut, bien sûr, les produits forestiers. Plus loin, dans le rapport, vous parlez plus précisément de la valeur ajoutée. Vous parlez du fait que le gouvernement du Chili a créé le Conseil national d'innovation pour la compétitivité et publié une politique nationale des grappes pour

les industries minière, alimentaire, des services et touristique. L'objectif était la valeur ajoutée. C'est à la page 38 du rapport, si vous voulez vous y reporter.

Avez-vous examiné de près le modèle chilien? Y a-t-il des éléments précis auxquels il serait bon, selon vous, que nous portions attention sur le plan de la valeur ajoutée?

• (1625)

Mme Susanna Cluff-Clyburne: Nous en parlons dans la même section du rapport qui porte sur l'ajout de valeur. C'est la notion de durabilité dans la création de petites et moyennes entreprises qui peut être élaborée initialement autour d'un grand projet ou de l'exploitation. On souhaite qu'elles deviennent viables, de sorte que si la mine ferme, les entreprises ne fermeront pas toutes elles aussi.

Ce que nous avons trouvé particulièrement intéressant à propos de l'exemple chilien, c'est qu'ils ont commencé par tenter de créer davantage de valeur ajoutée avec une grappe de PME associées à des opérations minières précises, des entreprises qui offraient, au début, des services de peu de valeur et peu spécialisés aux mines. Mais l'objectif était de monter dans la chaîne de valeur, afin que non seulement ces entreprises se développent, mais aussi qu'elles demeurent viables si la ressource venait à disparaître.

Mme Jean Crowder: En fait, vous parlez du développement des capacités dans une collectivité.

Mme Susanna Cluff-Clyburne: Tout à fait. C'est exactement ce que...

Mme Jean Crowder: J'ai seulement une dernière question à vous poser, brièvement. Avez-vous examiné d'autres modèles d'entreprise, comme les coopératives?

Mme Susanna Cluff-Clyburne: Non, nous n'avons pas...

Mme Jean Crowder: D'accord, alors y avait-il... Je le demande parce que je sais que dans le Nord, par exemple, il existe des modèles très efficaces de coopératives; elles appartiennent soit à l'employeur et aux actionnaires, soit aux employés. Elles connaissent beaucoup de succès dans certaines régions du pays.

Donc, aucune des personnes qui ont participé aux tables rondes ou qui ont été consultées ne travaillait dans le secteur coopératif?

Mme Susanna Cluff-Clyburne: Credit Union Central est l'un de nos membres, alors oui, par l'entremise de la chambre de commerce, je les ai consultés. J'ai parlé aux représentants de la Swan Valley Credit Union du Manitoba, qui trouvaient bien malheureux le fait de ne pas avoir d'infrastructure ferroviaire en place pour répondre aux besoins des deux entreprises qui venaient s'installer.

Il faudrait que je parcoure la liste des quelque 100 personnes que GE a entendues. Je n'ai pas en mémoire les gens qui représentaient des coopératives, mais cela ne veut pas dire qu'ils n'ont pas participé. Il y avait des universitaires et d'autres participants. Il est tout à fait possible qu'il y ait eu un représentant d'une ou de plusieurs coopératives à la table ronde.

Le président: Merci.

Je suis sur le point de suspendre la séance, mais je vois que M. Shory a une très courte question à poser. Après une brève réponse, nous allons faire une pause.

Allez-y.

M. Devinder Shory: Ma question est très, très courte, monsieur le président. Merci beaucoup.

J'ai parcouru le résumé. Sous le titre « Place des collectivités éloignées au sein du Canada », on peut lire: « En dépit des nombreuses sources d'aide gouvernementale et des sommes considérables qu'Ottawa a injectées dans les régions rurales et éloignées du pays, il est difficile d'enregistrer des progrès constants dans le développement de collectivités éloignées vigoureuses et autosuffisantes. »

J'aimerais que vous nous disiez rapidement ce que vous en pensez. Comment expliquer cette difficulté, en dépit de toutes les dépenses et les investissements?

Mme Susanna Cluff-Clyburne: À mesure que nous avançons dans le rapport, nous constatons que beaucoup d'énergie et d'attention étaient dirigées vers les agences régionales de développement économique. Je l'ai déjà dit, comme en éducation, ce n'est pas tant une question d'investissement; nous avons constaté que bon nombre de ces agences ne communiquent pas entre elles autant qu'elles le devraient, nécessairement. Je suppose que nous avons estimé que les agences pouvaient mieux collaborer et que tout le monde en bénéficierait.

Le président: Sur ce, nous allons nous arrêter pour cinq ou dix minutes.

• (1625) _____ (Pause) _____

• (1635)

Le président: Bien, nous allons reprendre.

Nous accueillons trois organisations: l'Institut forestier du Canada; le Conseil sectoriel de la construction, et sa représentante, Rosemary Sparks; et la Fédération canadienne des municipalités. Nous vous souhaitons la bienvenue. Nous entendrons également Bev Buckway, mairesse de la ville de Whitehorse et présidente du Forum des collectivités rurales et nordiques de la Fédération canadienne des municipalités; et Erin Hogan, membre du conseil d'administration.

Soyez les bienvenus. Nous allons d'abord entendre vos exposés, en commençant par M. John Pineau.

M. John Pineau (directeur général, Institut forestier du Canada): Merci.

Au nom des membres de l'Institut forestier du Canada — Canadian Institute of Forestry — et de l'Association forestière canadienne, je tiens à vous remercier de l'occasion que vous nous offrez de venir témoigner aujourd'hui. En ma qualité de directeur général de l'Institut, je représente plus de 2 000 professionnels et praticiens de la forêt au Canada. Nos organismes bénévoles sans but lucratif collaborent activement avec tous ceux qui ont à coeur la santé des forêts canadiennes et une meilleure compréhension des forêts.

La mission de notre institut consiste à promouvoir l'excellence en intendance forestière et en gestion durable des forêts par l'application de recherches rigoureuses. De même, nous organisons de façon proactive un perfectionnement professionnel accessible à tous les professionnels et praticiens de la forêt au Canada afin de les aider à conserver leurs compétences. Par l'entremise de l'Association forestière canadienne, nous faisons la promotion de l'éducation à la forêt et de la sensibilisation du public grâce à des programmes tels que la Semaine nationale de l'arbre et des forêts, l'Environnement et la Capitale forestière du Canada. Nos activités sont motivées par notre passion des forêts et notre désir d'aider les gens de manière constructive et positive.

Les forêts publiques du Canada sont uniques au monde; elles sont un vaste champ de ressources renouvelables contrôlées par les

gouvernements provinciaux, mais exploitées essentiellement par des sociétés du secteur privé ou des groupes coopératifs d'entreprises. C'est un système qui a débouché sur de nombreux avantages pour nos citoyens: la création d'emplois bien rémunérés, l'accès à la forêt pour divers adeptes des loisirs et, une fois par année, une balance commerciale positive. Cependant, si nous souhaitons continuer de profiter de ces avantages et d'autres encore, il faut nous assurer que nous protégeons l'intégrité écologique des forêts, c'est-à-dire veiller à ce que les fonctions écologiques des forêts ne soient pas altérées. Le fait d'accepter que la gestion durable des forêts constitue un concept clé de la stratégie nationale sur les forêts montre bien ce que souhaitent les Canadiens en rapport avec leurs forêts: le maintien de la diversité biologique, le stockage du carbone, la régulation des cours d'eau et la myriade d'avantages que procure par ailleurs la forêt.

Les forêts peuvent et doivent continuer à jouer un rôle important dans l'avenir économique, social et environnemental du Canada. La quasi-totalité des forêts canadiennes — environ 90 p. 100 — sont des forêts publiques. L'investissement dans ces ressources doit être considéré comme un choix environnemental à long terme, qui comporte des avantages sociaux et économiques importants. En dépit de l'incertitude économique mondiale que nous connaissons actuellement et de la sous-utilisation des forêts dans bien des provinces quant à ce qui peut être coupé en respectant la durabilité, les gouvernements devraient envisager d'investir dans le renouvellement et le maintien de nos forêts publiques. Cela permettrait d'employer immédiatement des gens qui, partout au Canada, y compris dans certaines petites localités rurales éloignées qui sont tributaires de la forêt, s'occuperaient de planter des arbres et veilleraient sur les jeunes peuplements. À long terme, l'investissement en question déboucherait sur la création de produits du bois, de bioénergie, d'habitats pour la faune et de puits pour retirer le carbone. La science nous dit qu'une saine gestion des forêts peut avoir une incidence positive nette sur la séquestration de carbone et, peut-être, l'atténuation des changements climatiques.

On devrait tenir compte de la superficie récoltée, ainsi que de la superficie détruite par des phénomènes naturels comme le feu, le vent, les insectes et la maladie — qui est importante, mais qui varie d'une année à l'autre — afin que les programmes de régénération à grande échelle soient plus rigoureux. Nous recommandons la mise sur pied de plans rigoureux pour les secteurs où la régénération s'impose, et la création d'un système national de prévision de la production pour ordonnancer la préparation des lieux et les opérations d'entretien. Un tel investissement serait avantageux pour bien des collectivités rurales éloignées. Nos membres craignent aussi beaucoup que le Canada soit en train de perdre sa capacité de sylviculture et de régénération de la forêt et sa base de connaissances, qui sont très respectés partout dans le monde. Des investissements judicieux et stratégiques permettront de redresser la situation. La collaboration de notre institut, qui a été annoncée récemment, avec des organisations forestières chinoises aux vues similaires a été grandement favorisée par la bonne réputation du Canada dans le domaine forestier. C'est une chose que nous ne voulons pas et ne pouvons pas compromettre.

La démarche employée pour contrôler et réglementer les activités forestières présente certaines différences d'une province ou d'un territoire à l'autre, mais certaines similitudes demeurent proprement canadiennes. Les méthodes électroniques d'analyse et de collecte de données, par exemple, sont des éléments fondamentaux de la gestion des forêts au Canada. À l'inverse de nombreux autres pays forestiers, le Canada articule sa gestion autour d'inventaires forestiers établis principalement au moyen de photographies numériques aériennes. Ces inventaires forestiers sont les principaux ensembles de données utilisées dans les modèles informatiques pour prévoir l'évolution de la structure et de la composition des forêts du fait de la récolte, de la régénération, de la croissance et de la mortalité causée par le vieillissement et les perturbations d'origine naturelle et humaine. Le recours aux données interprétatives et aux modèles de forêts virtuelles est utile, puisqu'il nous permet d'expérimenter et de comparer divers régimes d'abattage et de scénarios de régénération sur de très grandes superficies. Toutefois, nous devons reconnaître les limites de ces moyens d'action, ainsi que le besoin, la capacité et l'obligation pour nous de recourir à de nouveaux outils scientifiques et à de nouvelles technologies pour améliorer la qualité des données dérivées et pour veiller à ce que les données utilisées et les règles appliquées en rapport avec les instruments électroniques complexes puissent être vérifiées dans la réalité.

• (1640)

Encore une fois, cela nous donne l'occasion de former les jeunes professionnels de la forêt et les praticiens des sciences forestières dans les collectivités éloignées pour qu'ils puissent élaborer, produire et utiliser des inventaires forestiers et des ressources naturelles améliorés et les technologies connexes.

À l'heure actuelle, la capacité en ressources humaines partout au Canada est assez limitée en termes de production d'inventaires forestiers, tandis que le besoin d'inventaires à jour, de grande qualité, améliorés et précis n'a jamais été aussi criant, surtout si nous voulons être compétitifs dans le marché mondial des produits forestiers. Répondre à ce besoin d'une manière proactive par le biais de la formation pourrait créer des possibilités d'emploi de haute technologie dans de nombreuses collectivités pour qui la forêt est la principale sinon l'unique source d'emplois.

Les progrès au chapitre des techniques de télédétection, y compris l'imagerie numérique multispectrale et le radar optique, doivent devenir rapidement un élément courant de l'arsenal technique employé pour améliorer l'établissement des inventaires forestiers et des ressources naturelles, pour améliorer notre avantage concurrentiel et pour permettre une amélioration globale de la planification et de la pratique de la gestion forestière.

Pour avoir la forêt que nous souhaitons avoir à l'avenir, il faut investir dans l'information, la planification, la mise en œuvre, la surveillance et la recherche. Non seulement les collectivités rurales et éloignées en profiteraient directement, comme on l'a décrit, mais elles pourraient également trouver un avantage dans un type d'écotourisme nouveau et plus pointu qui comprend des visites dans des installations et des sites d'interprétation des sciences et de la recherche et développement en foresterie. D'après notre expérience, l'intérêt du public pour apprendre ce qu'est la foresterie moderne et les sciences forestières interdisciplinaires est considérable.

Le secteur bioénergétique, qui connaît un essor rapide partout dans le monde, en raison de la nécessité qui est ressentie de réduire le recours aux combustibles fossiles, crée aussi des occasions pour les collectivités rurales et éloignées. En tant que pays forestier, le Canada a le potentiel de devenir l'un des principaux producteurs mondiaux de bioénergie et de biocombustibles forestiers.

Bien que l'utilisation de la biomasse résiduelle en provenance du traitement des produits forestiers existants commence à s'étendre à la production d'énergie dans certains endroits, de nombreuses collectivités éloignées ont également l'occasion de devenir plus autonomes en ce qui concerne leurs propres besoins énergétiques grâce à l'utilisation de la biomasse ou de la bioénergie, si on leur fournit des incitatifs et une certaine partie de l'investissement initial. Des milliards de dollars ont été investis au Canada pour favoriser la bioénergie de manière générale; ce sont des dizaines de millions de dollars qui ont été engagés récemment par les gouvernements pour la création de réseaux bioénergétiques visant à favoriser l'établissement d'usines de conversion. Les collectivités éloignées devraient obtenir une certaine part de ce type de financement, surtout si l'on considère que la proximité de la biomasse forestière disponible devrait réduire les coûts de transport.

Toutefois, les responsables des réseaux et les organismes gouvernementaux n'ont pas accordé autant d'attention à la nécessité d'assurer la pérennité de la ressource forestière tout en permettant un prélèvement de biomasse plus important, même si c'est un élément essentiel pour soutenir un secteur bioénergétique durable. Il est donc impératif que les nouvelles lignes directrices, dispositions réglementaires, politiques et lois traitant du prélèvement en quantités toujours plus grandes de la biomasse forestière reposent sur une solide connaissance de la pérennité de l'environnement, concordent avec les activités forestières actuelles et à prévoir à différents endroits au Canada et respectent en principe le contexte mondial. Les inventaires forestiers et des ressources naturelles améliorés, comme nous en avons déjà discuté, jouent un rôle capital à cet égard.

Les programmes de stages pour les jeunes qui donnent aux jeunes diplômés l'occasion d'acquérir de l'expérience, des connaissances et un réseau de contacts personnels constituent un excellent moyen et on devrait étendre leur utilisation partout au Canada, surtout dans les collectivités rurales et éloignées. Les partenaires et affiliés de notre institut ont eu beaucoup de succès avec ces programmes au cours de la dernière décennie, ce qui a permis à plus de 40 jeunes gens d'acquérir une année d'expérience, et la plupart d'entre eux ont réussi à avoir une bonne carrière au gouvernement, dans l'industrie et dans d'autres organismes sans but lucratif après la fin de leur stage.

FedNor, Industrie Canada, Ressources naturelles Canada et la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario ont été nos principaux bailleurs de fonds, et nous recommandons que les programmes de stages qu'ils offrent soient étendus de manière réfléchie et stratégique pour répondre aux défis auxquels doivent faire face les collectivités éloignées, idéalement, dans le contexte de nos autres recommandations. Étant donné notre structure qui comprend 18 sections partout au Canada et étant donné qu'un grand nombre de nos membres vivent et travaillent dans des collectivités rurales et éloignées, nous aimerions offrir notre expérience et notre expertise pour aider à étendre la portée, l'échelle et les répercussions des programmes de stages pour les jeunes.

Sur une note plus personnelle, j'ai fait partie récemment d'une délégation canadienne qui s'est rendue en Chine. À la conférence forestière de l'Asie-Pacifique à Beijing, nous avons eu l'occasion de rencontrer de nombreux jeunes gens de différents pays et nous avons entendu de première main comment les pays de l'Asie-Pacifique sont en train d'améliorer les possibilités de formation des jeunes dans les domaines de la forêt et de la foresterie. Nous avons entendu ces jeunes nous dire qu'ils croyaient fermement que la foresterie était une industrie en croissance tournée vers l'avenir. Un jeune forestier chinois a dit que dans le passé, un jeune homme n'aurait jamais cherché à s'inscrire dans un programme de foresterie au niveau postsecondaire, parce qu'il n'aurait pas gagné suffisamment d'argent pour avoir une petite amie. Il a dit que la situation avait changé, que la foresterie était maintenant perçue comme jouant un rôle important dans notre environnement et, également, dans la fabrication, par le biais de l'utilisation durable des produits forestiers et de la bioénergie. Un grand nombre de ces jeunes professionnels de la forêt dans la région de l'Asie-Pacifique viennent eux-mêmes de collectivités rurales relativement éloignées.

•(1645)

Le président: Êtes-vous sur le point de conclure, monsieur Pineau?

M. John Pineau: Oui. Il me reste un paragraphe, si vous le permettez.

Le président: Allez-y.

M. John Pineau: En conclusion, au nom de nos membres, je tiens encore une fois à remercier le comité. Nos organismes estiment que les forêts constituent un trésor et que la foresterie est non seulement un travail, mais une passion. Et... Oui, on peut laisser tomber le reste.

Des voix: Oh, oh!

Le président: Eh bien, il vous est certainement possible de remettre le reste de vos observations au comité, ou vous serez peut-être en mesure d'en parler au cours des tours de questions.

Allez-y, madame Sparks.

Mme Rosemary Sparks (directrice générale, Conseil sectoriel de la construction): Merci beaucoup, monsieur le président.

Le Conseil sectoriel de la construction est un organisme national sans but lucratif dirigé par l'industrie et financé par le gouvernement fédéral. Notre mandat est de reconnaître les défis touchant la main-d'oeuvre utilisée par l'industrie de la construction partout au Canada et de leur trouver une solution.

L'industrie de la construction au Canada a repris sa croissance après le récent ralentissement économique. Cette croissance de l'investissement dans la construction se traduira par une croissance de l'emploi au cours de la prochaine décennie. Suite à l'étude de l'information sur le marché du travail, le Conseil sectoriel de la construction estime que cette activité accrue dans le secteur de construction entraînera une croissance de l'emploi d'environ 102 000 emplois au cours de la période de 2011-2019.

À cette croissance vient s'ajouter le vieillissement de la population. Notre analyse du marché du travail révèle que 217 000 travailleurs qualifiés pourraient prendre leur retraite au cours de la prochaine décennie. Alors, si nous additionnons ces deux chiffres — 217 000 et 102 000 —, il nous faudra trouver environ 319 000 travailleurs qualifiés au cours de la prochaine décennie. Typiquement, toutes les industries reçoivent une certaine part de nouveaux travailleurs qui arrivent sur le marché du travail chaque année, et la construction aura sa part. Cependant, malgré cela, il

restera un écart d'environ 158 000 travailleurs à combler au cours de la prochaine décennie.

De grands projets industriels et d'ingénierie constituent le moteur de ce nouvel investissement en construction partout au Canada. La plupart de ces projets auront lieu dans des régions rurales et éloignées, et trouver la main-d'oeuvre nécessaire sera un défi. On prévoit que les investissements dans les grands projets proposés dans les régions rurales et éloignées s'élèveront à près de 200 milliards de dollars au cours de la décennie.

En Colombie-Britannique, de nouveaux projets miniers, un pipeline, l'agrandissement du port et des projets hydroélectriques dans le nord de la province entraîneront une croissance au cours des prochaines années. La demande de main-d'oeuvre liée...

Le président: Excusez-moi, madame Sparks. Pourriez-vous parler un peu plus lentement? Je crois comprendre que les interprètes ont de la difficulté à vous suivre.

Mme Rosemary Sparks: Oui, j'en suis désolée.

Le président: Merci.

Mme Rosemary Sparks: La demande de main-d'oeuvre liée à l'exploitation des sables bitumineux de l'Alberta est bien documentée. Une augmentation de l'activité minière en Saskatchewan se traduira par une demande considérable pour des travailleurs de la construction au cours des prochaines années. Au Manitoba, il y a des projets d'aménagement hydroélectrique de plusieurs milliards de dollars tandis que dans le nord de l'Ontario, il y a les projets miniers du cercle de feu, qui créeront tous des possibilités d'emploi. À Terre-Neuve-et-Labrador, le projet hydroélectrique du Bas-Churchill et les projets miniers proposés provoqueront vraisemblablement une demande qui dépassera la capacité de la main-d'oeuvre locale disponible.

Les besoins en main-d'oeuvre de ces projets seront considérables et accroîtront le défi lié au recrutement et au maintien en poste des travailleurs nécessaires. À partir de ces données, l'industrie devra tout mettre en oeuvre pour répondre à ses besoins. Les programmes qui appuieront l'embauche et le maintien en poste des jeunes, des Autochtones, des femmes, des immigrants et des travailleurs plus âgés seront d'une importance capitale.

Aujourd'hui, je vais limiter mes observations aux Autochtones vivant dans les régions rurales et éloignées, bien que certaines de mes observations s'appliqueront à quiconque vit dans ces régions.

Dans nombre de cas, des Autochtones peuplent les régions où sont prévus les grands projets de construction ainsi que les régions avoisinantes. L'industrie de la construction a reconnu la participation des jeunes Autochtones comme une priorité. Plus récemment, la communauté des propriétaires d'entreprises — les gens qui achètent des services de construction — a élaboré une stratégie pour faire face aux défis relatifs à la main-d'oeuvre. Dans cette stratégie, obtenir la participation des jeunes Autochtones est reconnu comme une priorité. Voici ce qu'on peut y lire:

La population autochtone connaît le plus fort taux de croissance au Canada. Près de 50 p. 100 des Autochtones ont moins de 25 ans. Cela représente un réservoir important de main d'oeuvre non exploitée. Pour maximiser cette ressource, les intervenants choisis des régions (l'industrie, les gouvernements, les dirigeants autochtones, les dirigeants communautaires, les éducateurs et les formateurs) doivent s'efforcer de respecter les différences culturelles et identifier les besoins en formation. Ces démarches doivent comprendre des cours de sensibilisation culturelle sur l'industrie pour les jeunes Autochtones ainsi qu'une sensibilisation aux cultures autochtones pour les travailleurs de l'industrie.

Il faut offrir des programmes de formation et d'emploi dans les métiers spécialisés avant le secondaire pour encourager les jeunes Autochtones à y voir une option viable. Le lieu de travail peut poser des défis. L'industrie ne peut pas attendre le lancement de grands projets pour créer une demande auprès de cette source de main-d'oeuvre. Les écoles et les communautés autochtones doivent prendre les devants pour attirer les jeunes Autochtones et les préparer à travailler avant le lancement de grands projets.

Le conseil sectoriel de la construction a travaillé avec les signataires d'ententes de la stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones au cours des six dernières années pour forger des liens entre les collectivités autochtones et l'industrie de la construction. Les 80 signataires d'ententes SFCEA possèdent près de 400 points de service au Canada, constituent un lien direct avec les jeunes Autochtones et fournissent de la formation et des services d'orientation — entre autres services — dans leurs collectivités.

Grâce à ce travail, nous avons appris quelques leçons pour ce qui est de travailler avec les peuples autochtones dans le domaine du développement des compétences et de l'emploi pour l'industrie de la construction. Certaines des leçons retenues sont les suivantes.

Premièrement, mettre en contact les employeurs et les signataires d'ententes SFCEA est un moyen efficace de tisser des liens pour trouver, former et employer des jeunes Autochtones.

Deuxièmement, les relations sur le terrain au niveau local sont déterminantes pour créer des modèles d'emploi et de formation qui fonctionnent. Encore une fois, cela comprend les mêmes acteurs: les propriétaires, les employeurs, les travailleurs, les fournisseurs de formation, les centres d'apprentissage, les signataires d'ententes SFCEA et le gouvernement.

Troisièmement, il faut du temps pour forger les relations nécessaires pour bâtir la confiance et provoquer le changement.

Quatrièmement, la formation axée sur les compétences doit être liée directement à l'emploi. Idéalement, cela doit se faire pendant que la personne travaille; ainsi, il doit y avoir un contexte pour la formation qui est rendue accessible.

Cinquièmement, outre la formation axée sur les compétences pour un emploi déterminé, il doit également y avoir de la formation pour les aptitudes fondamentales à l'employabilité, c'est-à-dire les compétences essentielles que tout travailleur doit posséder pour pouvoir réussir sur le marché du travail et pour pouvoir profiter de la formation.

Sixièmement, la formation en cours d'emploi doit être prévue dans les ententes contractuelles en construction, les conventions collectives et d'autres types d'ententes.

Septièmement, nous avons besoin d'une stratégie à long terme pour accroître la sensibilisation aux possibilités d'emploi, ainsi que des stratégies à court terme qui aboutissent à des emplois soutenus par la formation.

Huitièmement, il faut que l'on sache combien de temps il faut pour former une personne de métier, c'est-à-dire un minimum de trois à cinq ans.

Neuvièmement, il doit y avoir un besoin reconnu de l'industrie et l'employeur doit participer dès le début à toute initiative mise sur pied.

• (1650)

Dixièmement, il doit y avoir une collaboration entre les partenaires à tous les stades de toute initiative — les stades de la planification, du développement et de l'opérationnalisation.

Onzièmement, la formation particulière au poste de travail et le soutien pour l'employeur et l'employé sont déterminants pour le maintien en poste.

Enfin, la formation interculturelle des employeurs et des travailleurs autochtones est capitale.

Les régions rurales et éloignées comportent des défis particuliers. Souvent, la formation spécialisée n'est pas accessible dans ces régions. Les habitants de ces régions doivent voyager ou déménager pour avoir accès à la formation. Il y a souvent des difficultés attribuables au fait que des gens ne veulent pas quitter leur collectivité pour se rendre sur les lieux de travail ou suivre la formation. Ces difficultés sont à la fois de nature pratique, les coûts et le logement, et personnelle, être privé de l'appui de sa collectivité.

Il y a des exemples de succès dans le cas de programmes d'apprentissage à grande distance dans le nord de l'Ontario, du Québec et de la Saskatchewan. Plus de gens pourraient profiter de ce type d'apprentissage souple et à grande distance de manière à rapprocher la formation des collectivités rurales et éloignées. Empiriquement, il semble que plus la personne doit demeurer longtemps éloignée de sa collectivité pour suivre une formation, moins il y a de chances qu'elle termine cette formation.

Un autre défi est le choc culturel que l'on peut éprouver sur le lieu de travail. Ce facteur, combiné à l'isolement de la famille et des amis, peut avoir un effet sur le maintien en poste des travailleurs autochtones. Dans les occasions d'emploi et de formation, la présence de plus d'une personne autochtone aide à atténuer le problème de l'isolement. La formation de sensibilisation culturelle aide à faire comprendre la culture du milieu de travail et aide les employeurs à comprendre la culture des Autochtones.

• (1655)

Le président: Encore une fois, nous dépassons largement le temps alloué. Si vous pouviez conclure, nous vous en serions reconnaissants.

Mme Rosemary Sparks: C'est ce que je vais faire.

En conclusion, permettez-moi simplement de dire que les régions rurales et éloignées présentent des défis uniques en matière d'emploi et de développement des compétences. De nombreux grands projets de construction ont lieu dans ces régions partout au Canada. Les employeurs dans le domaine de la construction doivent avoir accès aux travailleurs locaux ou doivent faire venir des travailleurs d'autres régions.

Ces grands projets durent pendant une période de temps déterminée et ensuite, dans bien des cas, laissent derrière eux des occasions d'emploi pour assurer la maintenance de ces structures qui ont été construites. Alors, nous devons penser au développement des compétences qui non seulement permettent aux gens qui vivent dans les régions éloignées de participer à la construction de ces bâtiments et de ces structures, etc., mais également de participer à leur entretien une fois la construction terminée.

Je vais m'arrêter ici.

Le président: Merci.

Je crois comprendre, madame Buckway, que vous allez partager votre temps avec Mme Hogan.

Allez-y.

Mme Bev Buckway (membre du conseil d'administration, Mairesse, Ville de Whitehorse, Yukon, Présidente du forum des collectivités rurales et nordiques de la Fédération canadienne des municipalités, Fédération canadienne des municipalités): Monsieur le président, je vous remercie, ainsi que les membres du comité, de m'avoir donné la possibilité de vous parler aujourd'hui au nom de la Fédération canadienne des municipalités et de son forum des collectivités rurales et nordiques.

La FCM est le porte-parole de près de 2 000 municipalités qui représentent environ 90 p. 100 de la population canadienne. Les collectivités rurales et éloignées, qui constituent la majorité de nos membres, sont à l'avant-scène du développement économique des régions éloignées, créant les conditions qui attireront à la fois entreprises et main-d'oeuvre.

Comme la FCM l'a indiqué dans son rapport *À l'avant-scène* de 2010, les infrastructures, notamment les infrastructures de transport, sont essentielles à l'établissement d'un développement économique durable et diversifié dans les collectivités éloignées. Les entreprises ont besoin d'un bon réseau de transport routier, ferroviaire et aérien, car cela facilite le transport de leurs intrants et de leurs produits. Dans le Nord, il est particulièrement important que ces infrastructures puissent résister aux rigueurs du climat étant donné que nous éprouvons les répercussions des changements climatiques.

Par ailleurs, les entreprises ont aussi besoin de pouvoir compter sur une infrastructure solide sur le plan de l'alimentation en électricité et des communications. Je peux témoigner de la vulnérabilité des collectivités nordiques à cet égard: l'été dernier, la ville de Whitehorse ainsi que d'autres collectivités éloignées du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest ont perdu l'accès au téléphone, à Internet, à la téléphonie mobile et aux services de données pendant presque une demi-journée lorsqu'un câble à fibres optiques a été coupé en raison de travaux de construction dans le nord de la Colombie-Britannique. Il n'y avait pas de téléphone cellulaire, pas de guichets automatiques bancaires et pas de téléphone. Vous ne pouviez pas faire le plein ou utiliser de cartes d'accès. Tout s'est arrêté. C'était la deuxième fois que cela se produisait.

Côté énergie, la plupart des collectivités éloignées ne sont pas alimentées par le réseau électrique nord-américain; certaines sont totalement dépendantes du carburant diesel tant pour le chauffage que pour l'électricité. Il s'agit là d'un modèle insoutenable qui expose nos citoyens — et les employeurs, évidemment — à des coûts élevés et à des risques élevés de panne, sans qu'il y ait de solution de rechange.

Comme l'a annoncé le ministre Lebel hier, le gouvernement fédéral s'est engagé à travailler avec les provinces, les territoires et la FCM à l'élaboration d'un plan d'infrastructure à long terme pour remplacer le Fonds Chantiers Canada qui prendra fin en 2014. Le nouveau plan, qui constitue un important pas en avant pour les collectivités éloignées, jettera les bases d'autres travaux de développement économique.

Je vais maintenant céder la parole à ma collègue.

Mme Erin Hogan (membre du conseil d'administration, Conseillère, Ville de Thompson, Manitoba, Fédération canadienne des municipalités): Merci, madame la mairesse.

Comme peuvent le confirmer les administrations locales des régions éloignées, le développement économique passe aussi par la création de conditions permettant d'attirer et de retenir des personnes ayant les connaissances et les compétences dont on a besoin sur place. Si, en moyenne, 84,6 p. 100 des Canadiens ont accès à un

médecin, la proportion est de 77,8 p. 100 au Yukon, 38,7 p. 100 dans les Territoires-du-Nord-Ouest, et 11,8 p. 100 au Nunavut. Par ailleurs, l'accès à un enseignement de qualité est souvent limité dans les régions éloignées. Il n'est donc pas rare que beaucoup de jeunes soient obligés de quitter leur collectivité pour faire des études postsecondaires, quand ils ne sont pas forcés de partir dès le secondaire.

Enfin, dans de nombreuses collectivités éloignées, il manque de logements. On voit parfois jusqu'à vingt personnes vivant à l'étroit dans une seule maison. Beaucoup d'employeurs construisent des dortoirs pour leurs employés. L'effet net de tout cela est que: premièrement, les nouvelles entreprises dans les collectivités éloignées ont souvent besoin de compétences que les résidents ne possèdent pas — situation qui prive la population locale de bons emplois — et deuxièmement, les conditions de vie dans les collectivités éloignées sont telles que les travailleurs peuvent refuser d'y élever leur famille. Résultat: roulement élevé, instabilité de la main-d'oeuvre et perte de la mémoire institutionnelle. Cette situation est mauvaise pour les affaires, mauvaise pour les collectivités et surtout pour le Nord canadien, qui présente pourtant beaucoup de nouvelles perspectives de développement.

Les économies de nombreuses collectivités éloignées sont fondées sur les ressources et font face à des problèmes uniques quand il s'agit de planifier la diversification. Dans ma propre ville de Thompson, au Manitoba, nous avons appris l'an dernier que le plus grand employeur, une compagnie minière, allait fermer sa fonderie et son usine de raffinage d'ici 2015. Notre collectivité de 15 000 habitants s'est trouvée alors confrontée à la possibilité de perdre d'un seul coup 500 emplois avec pour conséquences la dévalorisation substantielle des propriétés et, finalement, la perte d'espoir dans l'avenir de la collectivité.

Nous avons heureusement relevé le défi et, sous l'égide de la municipalité, Thompson a mis sur pied un groupe de travail sur la diversification de l'économie. Le groupe est composé de représentants de tous les secteurs, y compris la compagnie minière et les organisations autochtones, qui cherchent à bâtir un nouvel avenir pour la ville.

Nous avons fait cela par nos propres moyens, mais les collectivités comme Thompson et celles qui seront dépendantes des ressources pourraient mieux s'en sortir en s'associant au gouvernement fédéral. Ce dernier doit élaborer une stratégie de partenariat avec ces collectivités afin d'appuyer la diversification économique. Il a un rôle important à jouer dans les efforts déployés sur place pour susciter de nouvelles des activités, telles que les investissements dans les infrastructures de base, les subventions destinées au développement des affaires et les encouragements fiscaux, l'enseignement et la formation professionnelle et, finalement, les outils de renforcement des capacités, en particulier pour évaluer les possibilités de diversification dans une collectivité donnée.

Merci.

● (1700)

Le président: Nous vous remercions beaucoup de cet exposé, que nous avons beaucoup apprécié.

Nous allons passer à la série des questions de cinq minutes et je ferai en sorte que nous puissions presque terminer cette première série.

La parole est à vous, madame Hughes.

Mme Carol Hughes: Merci.

S'il me reste du temps, je le laisserai à Manon.

Je vous remercie beaucoup de votre exposé.

Ce que nous entendons sans cesse, non seulement à ce comité, mais aussi dans d'autres, est qu'il faut faire en sorte d'appuyer convenablement les Premières nations. Vous avez parlé de 20 personnes vivant à l'étroit dans une seule maison. C'est exactement ce que nous avons vu à Attawapiskat. Figurez-vous que le montant d'argent aujourd'hui investi dans un Canadien ordinaire s'élève à près de 20 000 \$ par an, comparé à 8 000 \$ pour un résident d'Attawapiskat. Il faut bien se rendre compte de cette lacune.

On a entendu beaucoup d'informations et je cherche à savoir les questions que je devrais poser. Je pense toutefois que dans les périodes difficiles, on ne peut pas faire des économies sur le dos de nos Premières nations. Étant donné la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, il est impératif de reconnaître le potentiel que présentent nos jeunes des Premières nations. Comme vous l'avez dit, plus longtemps ils sont éloignés de leur collectivité, moins ils ont de chances de terminer leurs études. Voilà pourquoi dans certaines régions, les Premières nations essaient réellement de se regrouper pour faire en sorte que des établissements d'enseignement comme le Kenjgewin Teg Educational Institute puissent offrir certains cours. Mais je le redis, ils ne peuvent offrir que très peu de cours parce qu'ils n'ont pas pour l'instant les infrastructures et les capacités nécessaires pour s'agrandir.

Monsieur Pineau, vous avez parlé de l'industrie forestière. Il y a dans ma région beaucoup de collectivités qui oeuvrent dans l'industrie forestière. Je viens du nord de l'Ontario et je sais combien cela a été dur pour Dubreuilville, pour White River et toutes ces autres collectivités, de disparaître parce qu'elles dépendaient d'une seule industrie.

Lorsque vous avez parlé des stages, cela m'a rappelé que certaines des collectivités dans la région où j'ai été élu demandent des programmes de stages plus longs. Même la Chambre de commerce y a fait allusion dans son rapport et je cite:

Les programmes fédéraux doivent être suffisamment souples pour s'adapter aux réalités économiques des différentes collectivités et aux modèles de formation parallèles qui pourraient être nécessaires afin d'obtenir des résultats efficaces.

À propos des programmes de stages, s'ils ne durent qu'un an, si quelqu'un part et si quelqu'un d'autre arrive, et ces programmes deviennent totalement différents parce que celui qui arrive ne sait pas exactement ce qu'avait à l'esprit celui qui est parti.

Je me demandais donc si vous pouviez élaborer un peu à ce sujet.

M. John Pineau: Il y a beaucoup de défis à cet égard. Pour moi — et je le dis honnêtement — c'est une source de main-d'œuvre talentueuse, jeune, énergique et pas chère. Grâce à elle, je peux faire beaucoup pour nos organisations et je ne m'en cache pas.

La durée d'un an est difficile. Vous amenez quelqu'un à niveau, quelqu'un qui sait qu'il a un bon niveau et qui est ensuite prêt à s'en aller. Et je ne le lui reproche pas, car il trouve d'habitude un bon emploi — comme beaucoup d'ailleurs — un emploi bien rémunéré et il peut s'en aller ailleurs, dans un grand centre. C'est là le problème.

Nos internes vont à Mattawa surtout, et c'est...

Mme Carol Hughes: Si vous aviez votre mot à dire par rapport aux programmes de stages, combien de temps devraient-ils à votre avis durer pour être vraiment valables?

M. John Pineau: Ils sont sans aucun doute déjà utiles.

Mme Carol Hughes: Je voulais dire vraiment efficaces.

● (1705)

M. John Pineau: J'adore le dicton: « De la mesure en toute chose ». La durée idéale serait de trois ans. Cinq ans seraient trop longs.

Mme Carol Hughes: D'accord, merci.

Je cède la parole à Manon.

[Français]

Mme Manon Perreault: Bonjour à vous quatre.

Ma question porte sur l'employabilité des femmes. C'est donc dire que plusieurs programmes de développement des compétences sont disponibles en milieu de travail. Par contre, une faible proportion de femmes travaillent dans l'industrie forestière et dans le milieu de la construction.

Y a-t-il des initiatives qui visent une présence plus accrue des femmes dans ces métiers?

[Traduction]

Le président: Qui veut répondre à la question?

Allez-y madame Sparks, vous avez 35 secondes.

Mme Rosemary Sparks: Il y en a un très bon exemple en Alberta. Le programme, qui s'intitule Les femmes bâtisseurs d'avenir, non seulement les prépare au plan technique, mais les prépare aussi à un travail réel dans le milieu de la construction. Lorsque la femme est prête à se rendre sur le site, elle travaille en étroite collaboration avec les employeurs qui l'appuieront pendant toute la phase initiale et feront en sorte qu'elle reste. C'est un programme fructueux.

Le président: Comme il ne reste que huit secondes, je pense qu'on va s'arrêter là et passer à M. Mayes.

M. Colin Mayes (Okanagan—Shuswap, PCC): Merci, monsieur le président.

Et merci aux témoins d'être venus.

Ayant été maire de Dawson City, au Yukon, je connais bien les difficultés que vivent les collectivités éloignées. C'est donc à ce sujet que porteront mes premières questions.

Beaucoup de collectivités du Nord vivent de l'exploitation des ressources, qu'il s'agisse de la forêt, du pétrole et du gaz, ou de l'extraction minière. À cet égard, les infrastructures présentes pour elles des difficultés. Tout d'abord l'énergie. Il faut qu'il y ait une source d'énergie fiable et relativement pas chère.

Je sais que le gouvernement du Yukon, par exemple, a investi beaucoup d'argent pour financer les lignes de transmission pour le projet hydroélectrique Mayo, ce qui a permis aux petites collectivités éloignées de ne plus dépendre du diesel. Cette mesure est bonne pour l'environnement et la source d'énergie est fiable.

Fait intéressant, on a parlé, au caucus de l'énergie, de mines qui ont de la difficulté à s'implanter parce qu'elles sont éloignées du réseau et qui cherchent des moyens d'être alimentées en électricité.

Pourriez-vous nous en parler, madame la mairesse? Je sais qu'il y a cinq mines qui pourraient s'installer au Yukon, mais qui ont des difficultés par rapport à l'alimentation en énergie.

Mme Bev Buckway: Merci.

Dans un exposé que Yukon Energy nous a récemment présenté, on disait que si les quatre mines candidate devaient ouvrir, la demande d'énergie doublerait. Et si les entreprises industrielles qui ne sont pas pour l'instant reliées au réseau s'y branchaient, cette même demande triplerait.

Il semble que les mines auront la préséance pour l'alimentation en énergie. Les coûts en seront ensuite passés aux résidents et aux propriétaires d'entreprises. Certaines des solutions envisagées nous inquiètent beaucoup.

Par la force des choses, nous envisageons d'exploiter du gaz naturel liquide dans la région d'Eagle Plains. Nous avons pensé aussi à l'énergie géothermique, mais celle-ci est coûteuse et présente des risques. Personne ne vient du sud frapper à notre porte et nous proposer de s'associer pour telle ou telle entreprise. Aussi, notre situation pourrait devenir tout à fait critique.

M. Colin Mayes: Avec l'essor de l'industrie du pétrole et du gaz dans la région de Fort St. John, la province de la Colombie-Britannique a fait quelque chose de très novateur. Elle a en fait remis une partie des redevances à Fort St. John pour l'aider à financer ses infrastructures.

À votre connaissance, cela s'est-il fait au Yukon ou dans l'une des collectivités du Nord?

Mme Bev Buckway: Pouvez-vous en parler?

Mme Erin Hogan: Non, pas vraiment.

Mme Bev Buckway: Pas vraiment?

Et bien je crois que cela varie d'un endroit à l'autre. Je sais par exemple qu'on discute sans cesse de l'augmentation des redevances, mais cela dépend de la région et de la réglementation en vigueur, et de la façon dont cette réglementation est appliquée. Les variantes sont telles qu'il n'y a aucune norme, mais s'il y avait une source de recettes qui permettrait d'améliorer les infrastructures... cela aiderait, parce qu'en raison de l'éloignement, des difficultés qu'il entraîne et des coûts d'expédition des denrées, comme vous l'avez dit, tout est difficile.

• (1710)

M. Colin Mayes: Ma question suivante s'adresse à Mme Sparks.

Les collèges de la vallée de l'Okanagan ont fait une chose: ils ont regroupé la formation professionnelle. Ils ont par exemple installé des cours de soudure dans un grand camion et les ont envoyés à Salmon Arm. Le cours de plomberie a été donné à Kelowna et celui d'électricité à Penticton. Les cours sont donnés au même endroit pendant un an, puis se déplacent ailleurs. Cette démarche a été une réussite complète.

Disposez-vous de modèles de ce genre? Vous avez parlé des collectivités des premières nations et d'y implanter un programme du genre pendant un certain temps, programme qui serait ensuite remplacé par un autre, ce qui permettrait à la collectivité d'acquérir diverses compétences. Savez-vous si cela existe ?

Mme Rosemary Sparks: Je ne connais pas d'exemple particulier de camion allant donner des cours dans des régions isolées, mais il y a une formule de ce genre utilisée dans le nord-ouest de l'Ontario, en Saskatchewan et au Québec, par laquelle on apporte la formation aux gens, plutôt que le contraire. L'une de ces formules est, je crois,

l'éducation à distance, par opposition à un véhicule se déplaçant avec l'équipement et les outils de formation pratique.

Tout ce que nous avons entendu à propos de projets de ce genre est que lorsqu'ils fonctionnent bien d'un point de vue financier et qu'ils réussissent comme outil d'avancement économique, ils sont utiles aux gens et leur permet d'acquérir une formation.

Le président: Merci, monsieur Mayes.

Nous passons à Mme Crowder.

Mme Jean Crowder: Monsieur le président, pourrions-nous demander aux témoins de remettre au greffier des exemplaires de leurs exposés afin qu'ils puissent être traduits?

Je sais que vous n'avez pas pu les finir tous et qu'ils ont été très méticuleux. Il y a certains points importants que nous n'avons pas abordés, étant donné que nous n'avons que cinq minutes pour les questions.

Le président: Oui, absolument.

Mme Jean Crowder: Parfait, merci.

Le président: Nous vous demanderons de le faire, si possible. Nous vous en saurions gré.

Allez-y.

Mme Jean Crowder: Je tiens à vous remercier tous d'être venus.

Je vais commencer par la représentante de la Fédération canadienne des municipalités.

Madame Hogan, vous avez parlé de ce qui arrive à certaines de nos collectivités lorsqu'une industrie importante ferme au grand désarroi de tous. Ma collectivité a vécu cette expérience, et pourtant elle n'est pas considérée comme isolée. Une scierie a fermé dans un petit village appelé Youbou, qui a été dévasté. Et les exemples foisonnent.

Or, ce que vous avez recommandé est intéressant. Ce que Thompson fait en mettant sur pied ce groupe pour étudier les possibilités de diversification et les conséquences sur la collectivité est certainement très avant-gardiste.

Croyez-le ou non, le gouvernement fédéral avait autrefois un très bon programme d'aide à l'adaptation industrielle — et je ne dis pas cela par parti pris politique, puisque ce programme était là bien avant votre temps — qui regroupait partenaires, patrons et syndicats non seulement pour s'occuper des collectivités où des industries à base de ressources avaient fermé, mais aussi pour trouver des solutions et envisager des démarrages d'autres entreprises. C'est malheureux... Je pense que votre collectivité mérite tous nos éloges pour avoir pris l'initiative d'accomplir cette tâche sans aucun soutien.

Mais je pense que vous faites aussi ressortir un problème très difficile. La Chambre en a parlé aussi par rapport à la transition des collectivités dépendantes de ressources. Vous en avez parlé dans votre exposé, mais tout commentaire que vous pourriez avoir sur ce qui fonctionne bien pourrait nous être utile.

Mme Erin Hogan: Le principal message que nous essayons de transmettre sur la vulnérabilité des collectivités au cycle des vaches grasses et des vaches maigres — propre surtout au secteur des ressources — est, je crois, qu'il faut pouvoir amortir le coup. Ce que nous laissons entendre en réalité est que le gouvernement fédéral doit faire des investissements stratégiques dans les infrastructures de ces collectivités afin de renforcer et de diversifier le Nord.

Le meilleur moyen d'y arriver pour le gouvernement fédéral est de consulter les municipalités et de négocier avec nous ces stratégies. Étant sur le terrain, nous connaissons les investissements de base les plus efficaces et susceptibles d'avoir les meilleures retombées sur les collectivités. Nous devons réellement avoir voix au chapitre et contribuer au processus de décision.

Mme Jean Crowder: Merci, madame Hogan. En temps qu'ancienne conseillère municipale, j'ai énormément d'empathie.

Madame Buckway, je voudrais juste revenir brièvement sur un point. Ma collègue, Mme Hughes, vient juste de faire allusion à la taxe sur l'essence. Je sais que la Fédération canadienne des municipalités a déployé énormément d'efforts pour obtenir une représentation équitable en faveur des collectivités éloignées et rurales, car le calcul par habitant ne fonctionne tout simplement pas pour les petites collectivités. Faut-il agir différemment à propos de la taxe sur l'essence?

Mme Bev Buckway: Je vous remercie beaucoup de cette question.

De la façon dont il est structuré, le Fonds de la taxe sur l'essence a très bien fonctionné pour les municipalités de tout le Canada et nous aimons beaucoup cette structure. Quant au plan à long terme relatif aux infrastructures, nous n'avons encore aucune certitude quant à la planification à long terme de ce financement comme cela s'est fait pour la taxe sur l'essence. Dans ce dernier cas, les municipalités avaient leur mot à dire sur la façon de dépenser l'argent, en fonction de leurs priorités. C'est pour cette raison que ça a très bien marché. Nous en avons été très satisfaits et nous serions vraiment en faveur de programmes qui fonctionnent de cette façon-là.

• (1715)

Mme Jean Crowder: J'ai deux autres petites questions, mais en résumé, je comprends qu'il est réellement important pour les collectivités rurales et de taille modeste d'avoir voix au chapitre quant à la formule de financement. Il faut admettre par ailleurs que ce financement ne peut pas être calculé par tête d'habitant.

Mme Erin Hogan: Oui, je suis d'accord.

Mme Jean Crowder: Monsieur Pineau, dans son rapport, la Chambre de commerce du Canada a recommandé que Ressources naturelles Canada mette sur pied et finance une table ronde nationale sur la chaîne de valeur dans l'industrie forestière du Canada. Avez-vous des commentaires à ce sujet?

M. John Pineau: Je crois que dans l'ensemble, Ressources naturelles Canada fait du très bon travail, notamment dans le domaine de la recherche, avec FPInnovations et le Centre canadien sur la fibre de bois.

Je suis très heureux de voir qu'on tente de trouver de nouvelles façons d'utiliser le bois, pour transformer nos scieries un jour. C'est bien d'examiner toutes les étapes de la chaîne de valeur, de la récolte jusqu'au produit fini, pour voir si on ne pourrait pas délaissé quelque peu l'usinage traditionnel pour adopter des procédés de bioraffinerie. Donc, en plus des produits traditionnels comme les pâtes et papiers, le bois d'oeuvre, et autres, on pourrait offrir une valeur ajoutée grâce à la bioénergie. Les recherches en nanotechno-

logie semblent prometteuses. Je suis très satisfait du travail du gouvernement fédéral, et je crois qu'il gagnerait à poursuivre dans cette voie.

J'aimerais toutefois que le Conseil canadien des ministres des forêts soit plus loquace. Il se fait plutôt discret, mais je pense qu'il aurait la possibilité de faire de grandes choses. Il faudrait qu'il s'implique davantage et que les activités soient mieux coordonnées.

Le président: Merci, madame Crowder. Votre temps est écoulé.

C'est au tour de M. Alexander.

Nous vous écoutons.

M. Chris Alexander (Ajax—Pickering, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci pour vos exposés. C'était très intéressant et encourageant, surtout pour quelqu'un comme moi qui siège normalement au comité de la défense nationale. C'est captivant d'entendre parler des priorités nationales qui revêtent tant d'importance pour toutes les collectivités du pays.

Pour moi, ce qui ressort de vos commentaires, c'est que tous les ordres de gouvernement doivent composer avec une certaine pression, et vous aussi d'ailleurs. D'un côté, il est nécessaire d'amener les gens où sont les emplois. Parfois, les emplois se trouvent dans de nouvelles collectivités. Pour la première fois de son histoire, le Nunavut va connaître une croissance importante; et le Yukon, quant à lui, profitera de la réouverture de différents sites miniers. D'un autre côté, et vous avez tous fait mention de ce phénomène, la situation est plus difficile ou moins souhaitable pour ceux qui doivent quitter leur collectivité pour acquérir une formation ou aller travailler. Là où c'est probablement pire encore, c'est lorsque les gens quittent leur collectivité pour acquérir une formation, puis doivent s'installer ailleurs encore une fois pour travailler. C'est particulièrement difficile pour les membres des collectivités autochtones, où le niveau de scolarité est malheureusement souvent bien inférieur à la moyenne.

Je me demande s'il y aurait moyen de revoir ou de reformuler certains programmes, fédéraux ou autres, pour remédier à la situation. Nous avons discuté de quelques-uns de ces programmes aujourd'hui. Il est évident qu'il faut permettre aux gens d'acquérir une formation chez eux, avant qu'ils partent travailler. Mais il faut aussi qu'ils se sentent à l'aise rapidement dans leur nouveau milieu de travail, que ce soit dans le secteur des sables bitumineux, au Nunavut ou au Yukon. Savez-vous si des programmes de Développement des ressources humaines Canada ou d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, ou encore des programmes provinciaux offerts à vos collectivités, pourraient être élargis de façon à améliorer les choses de ce côté?

Nous avons entendu parler des camions mobiles. Nous n'avons pas tous eu la chance d'en voir, mais j'imagine que c'est un projet encore à petite échelle. Est-ce que quelque chose nous échappe? Y a-t-il un modèle que nous pourrions améliorer à peu de frais? Pourrions-nous donner de nouveaux outils à un programme déjà en place, pour qu'il puisse répondre plus efficacement à la vague de demandes qui découlera des développements en cours dans les nouvelles collectivités, petites et grandes?

• (1720)

Le président: Allez-y, madame Buckway.

Mme Bev Buckway: Merci.

Je vous répondrai de façon un peu détournée. Un des problèmes auxquels nous sommes confrontés est évidemment le logement. Donc, même si on fait venir des gens d'une autre collectivité pour offrir de la formation, les conditions de logement ne sont pas toujours adéquates. C'est un problème qui touche tout le Nord. On veut faire venir des travailleurs qualifiés dans le Nord, mais on ne peut pas les loger. Certains viennent passer des entrevues, mais repartent en raison du manque de logements. C'est terminé.

C'est un aspect qui teinte la réalité de la formation de bien des façons, parce que même si des programmes sont offerts, il n'y a pas de logement pour ceux qui veulent revenir après avoir suivi leur formation. On pourrait donc mettre en place des programmes d'incitation au logement et tenter de trouver davantage de logements locatifs. Les gens qui sont là pour suivre une formation veulent généralement louer un logement, pas s'acheter une maison de 450 000 \$. Cela ne fonctionne pas.

Je vous presserais donc de vous attaquer au secteur du logement, et pas seulement le logement social, mais aussi le marché du logement locatif pour ceux qui commencent, qui veulent gravir les échelons et réussir leur vie professionnelle. Cela pourrait aider les personnes elles-mêmes, mais aussi les entreprises.

Je peux vous dire qu'à Whitehorse en ce moment, deux de nos entreprises ne pourraient survivre sans les immigrants qui viennent travailler pour elles. Les conditions de logement ne sont pas toujours idéales pour eux non plus, mais c'est par là que passe la réussite pour nous.

Le président: Monsieur Alexander, il vous reste environ 30 secondes, alors je crois...

M. Chris Alexander: Puis-je poser une dernière question rapidement?

Le président: Si vous êtes très bref, oui.

M. Chris Alexander: Ce sera très rapide.

Vous avez tous parlé de la diversification et de la valeur ajoutée — la Chambre de commerce du Canada a mentionné que Thompson avait emprunté cette voie —, et de l'utilisation de grappes pour aider les collectivités à s'adapter aux nouvelles orientations de leurs industries. Est-ce qu'on est parfois forcé d'avouer que, réalistement, ce n'est pas une bonne stratégie et que les gens devraient simplement aller vers le travail, dans une autre collectivité? Comment savoir que la diversification n'est pas le choix à faire et qu'il est temps de...? Parce que c'est ce qu'ont fait certaines collectivités, qu'on le veuille ou non.

Le président: Qui veut répondre à la question? Madame Buckway?

Mme Bev Buckway: Je sais que dans le Nord, le long des autoroutes, il n'y a plus rien là où il y avait des entreprises florissantes auparavant. Je pense que c'est une question d'économie. Les gens pensent à leurs besoins et ils s'en vont, ce qui n'est pas nécessairement une bonne chose. Le changement de culture et l'évolution de la technologie ont sûrement un rôle à jouer. Les gens doivent s'adapter au changement, mais ils ne sont pas toujours prêts à faire les changements qui sont peut-être nécessaires. Avec les années, cela devient inévitable. Les mines ferment et les gens partent pour aller s'installer ailleurs. C'est vraiment très difficile.

Le président: Merci.

Monsieur Cuzner, c'est à vous.

M. Rodger Cuzner: Je vais vous poser mes quatre questions une à la suite de l'autre, puis je vais vous laisser y répondre. Cela vous va? On verra ensuite combien de temps il nous restera.

Madame Sparks, ma première question s'adresse à vous. Vous avez indiqué que les employeurs et les employés ont besoin d'encadrement au travail tout au long du processus, et que des ressources doivent être mises à leur disposition à cet égard. Pouvez-vous nous en dire un peu plus là-dessus et sur le rôle que pourraient jouer les syndicats dans la création de possibilités dans les collectivités autochtones?

Monsieur Pineau, si vous me le permettez, je vais vous en poser deux. Nous savons que dans le cadre de certains accords commerciaux, les investissements de toutes sortes peuvent parfois être perçus comme des subventions. Je sais que dans le secteur des pêches, quand nous investissons dans les ports pour petits bateaux et que les pêcheurs reçoivent des prestations d'assurance-emploi, on perçoit la chose comme des subventions, un point qui fait l'objet de contestations dans certains de nos accords commerciaux. Selon vous, sommes-nous vraiment à l'abri d'une telle situation en ce qui a trait à la formation dans votre secteur?

Finalement, j'aimerais entendre ce que vous avez à dire à propos de la situation des ressources humaines. Je sais qu'il existe différentes écoles de foresterie au pays. Il y en a une au Nouveau-Brunswick, l'UNB. Est-ce que ces cours sont populaires? Sont-ils complets? Pouvez-vous formuler des commentaires à ce sujet?

Je demanderais à Mme Sparks de répondre aux questions en premier.

Mme Rosemary Sparks: Pour ce qui est de l'encadrement, je pense c'est un élément important qui est lié intimement au maintien en poste. Beaucoup d'initiatives et d'activités visent à trouver de l'emploi aux travailleurs, mais je pense qu'il faut aussi voir à ce qu'ils continuent de prospérer une fois rendus là. À mon avis, il faut créer un milieu de travail qui garantira la réussite des travailleurs. La pire chose à faire est de trouver un emploi à quelqu'un dans un milieu ou une situation qui va l'inciter à partir, parce que cela ne lui convient pas. L'encadrement est important pour le maintien en poste.

• (1725)

M. Rodger Cuzner: C'est un élément clé.

Mme Rosemary Sparks: Oui, un élément clé.

Pour les syndicats et le rôle qu'ils peuvent jouer, je les vois comme des partenaires clés à la table de discussion, avec les employeurs et tous les autres groupes locaux. Ils peuvent nous aider à trouver des solutions appropriées pour ce secteur.

Je pense qu'ils ont aussi un rôle à jouer dans la formation. C'est d'ailleurs un rôle qu'ils assument au sein de notre industrie, alors je pense qu'il est possible de faire appel à eux à cet égard. Je sais que certains syndicats prennent déjà part à des initiatives de ce genre. Des ingénieurs des opérations travaillent notamment avec les gens du Nunavut pour veiller à ce que de la formation soit donnée.

Alors, oui, ils ont un rôle à jouer à l'égard de la formation, mais ils doivent aussi travailler avec les employeurs, les gouvernements et les groupes autochtones pour trouver des solutions locales.

M. John Pineau: Pour répondre à votre première question, je vous dirais que je vois souvent des partenariats publics-privés en R-D, dans lesquels l'industrie investit beaucoup d'argent et met en commun les différentes ressources financières pour voir comment améliorer ses façons de faire, fabriquer de nouveaux produits et être plus concurrentielle.

Je crois personnellement que ces partenariats fonctionnent de façon irréprochable, ou à tout le moins devraient être perçus comme tel sur la scène internationale.

M. Rodger Cuzner: Les relations sont tellement délicates dans cette industrie.

M. John Pineau: Le conflit du bois d'oeuvre, un problème chronique qui n'est probablement pas complètement réglé...

Je crois que les choses vont bien de ce côté. L'industrie investit beaucoup dans la R-D. Il est toujours possible d'en faire plus — certainement plus dans le domaine de la foresterie —, et les gouvernements investissent aussi. Le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et le milieu universitaire collaborent également avec l'industrie. Encore une fois, FPInnovations, le Centre canadien sur la fibre de bois et Ressources naturelles Canada travaillent tous avec l'industrie et différentes universités pour améliorer notre compétitivité, inventer de nouveaux produits et permettre à la foresterie de redevenir un secteur florissant.

Il est plus difficile pour moi de répondre à votre deuxième question. Certaines écoles, certaines universités et certains collèges ont plus d'étudiants qu'il n'en faut. La foresterie est un secteur encore très en demande.

Souvent les écoles vont remplacer le titre du programme par « écologie forestière », « gestion des ressources naturelles » ou « sciences environnementales ». Cela semble plus populaire auprès des jeunes.

Ceci dit, la foresterie traditionnelle, qui a beaucoup évolué, est maintenant un secteur interdisciplinaire. C'est un programme qui

refait surface dans les collèges communautaires. On enregistre en effet d'excellentes statistiques en ce qui concerne les programmes de formation technique.

Les choses vont bien dans les universités. C'est certainement le cas pour l'Université de la Colombie-Britannique. Je pense que Lakehead commence aussi à se démarquer. Je suis moins au courant de ce qui passe à l'Université du Nouveau-Brunswick. Je fais partie de son conseil consultatif, mais je n'ai pas pu voir de statistiques récentes. Je pense qu'elle revient aussi vers ce secteur. On constate donc que l'intérêt grandit pour ce domaine.

M. Rodger Cuzner: Vous avez parlé du titre des programmes de foresterie. Eh bien, je viens d'une collectivité charbonnière, et nos mineurs de charbon portent aujourd'hui le titre de techniciens d'extraction de combustibles fossiles.

Des voix: Oh, oh!

M. John Pineau: Cela aide.

M. Rodger Cuzner: C'est un peu plus sexy et cela plaît aux filles.

Le président: C'est là-dessus que nous allons clore la séance. J'aimerais remercier tous nos témoins d'avoir pris le temps de venir nous parler aujourd'hui. Je vous demanderais de nous soumettre vos notes documentaires, si c'est possible pour vous.

Encore une fois, merci beaucoup et soyez prudents sur le chemin du retour.

La séance est levée.

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>